



N° 21F0005GIF au catalogue

Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2006



Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services à la clientèle, Division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 1-800-465-1991 ou par courriel à : agriculture@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Le produit n° 21F0005GIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Ce produit n° 21F0005GPF au catalogue est aussi disponible gratuitement en version imprimée standard.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Division de l'agriculture

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles

Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2006

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2006

N° 21F0005GIF au catalogue

ISSN : 1706-5867

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 21F0005GIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles

Table des matières

	Page
1.0 Introduction	7
2.0 Base de données complètes sur les exploitations agricoles	
2.1 Contexte	7
2.2 Structure de la base de données	8
2.3 Critères de sélection	9
2.4 Présentation normalisée	10
Tableau 2.1 Présentation normalisée	
Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	
Revenus et dépenses d'exploitation	11
Acquisition et cession d'éléments d'actif	12
Revenus hors ferme	12
Enquête nationale sur les fermes	13
Enquête de juin sur les cultures	14
Enquête de juillet sur le bétail	14
Enquête financière sur les fermes	
Actif et passif	15
Capitaux	16
2.5 Qualité des données	
2.5.1 Erreurs d'échantillonnage	17
2.5.2 Erreurs non liées à l'échantillonnage	17
2.6 Confidentialité	18
3.0 Produits et services	
3.1 Introduction	18
3.2 Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles	
– publication dans Internet	19
3.3 Statistiques sur les revenus des familles agricoles	
– publication dans Internet	19
3.4 Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles	
– publication dans Internet	19
3.5 Enquête financière sur les fermes (EFF)	
– publication dans Internet	20
3.6 Système d'extraction des statistiques agricoles (SESA)	
– Cédérom	20
3.7 Demandes de données personnalisées	21
3.8 Comment obtenir les produits et services de la BDCEA	21

Table des matières – suite

	Page
Annexes	
A	Description des variables de base
	Variables géographiques 22
	Renseignements sur les exploitations agricoles 23
	Renseignements sur l'exploitant 28
	Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données 29
	Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données 31
	Tableau A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI 34
B	Description des variables du PDF/PCSRA
	Revenus 36
	Dépenses 39
	Acquisition et cession d'éléments d'actif – jusqu'à l'année d'imposition 1995 42
	Acquisition et cession d'éléments d'actif – années d'imposition 1996 à 1999 43
	Revenus hors ferme 44
C	Échantillon et méthodologie des enquêtes
	Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole 46
	Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – revenus hors ferme 47
	Enquête nationale sur les fermes 48
	Enquête de juin sur les cultures 49
	Enquête de juillet sur le bétail 50
	Enquête financière sur les fermes 51
	Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur 52
D	Description des codes SCIAN 56

Table des matières – fin

	Page
Annexes – fin	
E	Cartes du recensement
	Terre-Neuve-et-Labrador 68
	Nouvelle-Écosse 69
	Nouveau-Brunswick 70
	Québec 71
	Ontario 72
	Manitoba 73
	Saskatchewan 74
	Alberta 75
	Colombie-Britannique 76
F	L'agriculture en bref – Canada 77
G	Questionnaires des enquêtes
	Enquête sur les fermes, juin 2004 (cultures) – Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique (nord de la Rivière de la Paix)
	Enquête sur les fermes, juin 2004 (cultures) – Maritimes, Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de la Rivière de la Paix)
	Enquête de juillet sur le bétail, 2004
	Enquête financière sur les fermes, 2005

1.0 Introduction

Répondre aux besoins des utilisateurs

La Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA) est le résultat d'un projet mené conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada. La base a été conçue pour répondre à un besoin accru de données plus désagrégées au niveau de l'exploitation agricole. Parmi les utilisateurs éventuels de la base de données, citons les responsables de l'élaboration des politiques publiques, les analystes du secteur agricole et les décideurs du secteur privé. La base de données fournit aux utilisateurs l'outil dont ils ont besoin pour évaluer les politiques et programmes agricoles de même que la viabilité, la stabilité et la compétitivité de différents types d'exploitations agricoles.

Intégration de toutes les données dans une seule base

La BDCEA intègre en une seule base les résultats de diverses enquêtes et les données provenant de dossiers administratifs. Tout en permettant de réduire le fardeau de réponse, d'éliminer les doubles emplois et de tirer le maximum des ressources existantes, la BDCEA peut fournir aux utilisateurs un éventail plus vaste que jamais de données désagrégées de nature physique et financière à l'égard des exploitations agricoles.

Un guide pour la Base de données complètes sur les exploitations agricoles

Ce manuel vise à familiariser les utilisateurs éventuels de la BDCEA avec la structure de la base et les normes de qualité des données qu'elle renferme, ainsi qu'avec les autres produits et services offerts par la BDCEA.

2.0 Base de données complètes sur les exploitations agricoles

2.1 Contexte

Depuis le milieu des années 20, la Division de l'agriculture de Statistique Canada publie des séries de données qui illustrent les tendances du secteur agricole par province. Bien que ces séries soient actuelles et fiables, elles ne permettent pas toujours de répondre à la demande accrue de données plus désagrégées sur les exploitations agricoles.

En 1991, Agriculture et Agroalimentaire Canada a obtenu des fonds pour mettre sur pied le Projet de données au niveau des exploitations agricoles (PDNEA). Ce projet a pour objectif de suivre la situation financière des entreprises agricoles, d'évaluer l'incidence sur celles-ci de tout changement en matière de politiques, de programmes ou dans les conditions économiques et aussi de gérer et d'évaluer les programmes agricoles.

Pour atteindre un tel objectif, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Division de l'agriculture de Statistique Canada ont lancé une composante essentielle du PDNEA, soit la Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA). Cette base a pour but de fournir aux utilisateurs des données aussi complètes que possible sur les

caractéristiques physiques et les finances des exploitations agricoles¹. À cette fin, les résultats de diverses enquêtes et des données provenant de dossiers administratifs ont été intégrés dans la BDCEA. C'est d'ailleurs à partir de cet ensemble de données que sont produites les statistiques désagrégées selon le type d'exploitation, la catégorie de revenu et la région géographique infraprovinciale.

2.2 Structure de la base de données

La BDCEA offre actuellement plusieurs grandes sources de données qui permettent de tirer des estimations annuelles sur les exploitations agricoles. Il s'agit du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA), de l'Enquête nationale sur les fermes (ENF), de l'Enquête de juin sur les cultures (EJC), de l'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) et de l'Enquête financière sur les fermes (EFF). Bien qu'elle nous permette de produire des estimations sur différentes caractéristiques des exploitations agricoles, quel que soit le revenu de ces dernières, **la BDCEA a été conçue à l'origine pour fournir des données sur des exploitations agricoles ayant un revenu annuel de 10 000 \$ et plus**. Chacune des sources a été choisie pour fournir des données relatives aux composantes et aux années de référence suivantes :

- **Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole** ^{2,3} – de 1987 à 2004
 - données détaillées sur les revenus et les dépenses
 - acquisition et cession d'éléments d'actif ⁴
 - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteur non constitué en société seulement) ⁵
 - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteurs constitué en société et non constitué en société) ⁶
 - revenus hors ferme des familles agricoles ⁷

- **Enquête nationale sur les fermes** ^{8,9} – de 1988 à 1992
 - superficies cultivées
 - taille des cheptels
 - certains éléments financiers ¹⁰

1. Pour plus de renseignements, se reporter au document intitulé Rapport sur la consultation des utilisateurs et sur les tableaux proposés à l'égard des données complètes sur les exploitations agricoles, janvier 1992, Ménard, Chartrand et Culver, lequel est produit par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

2. Depuis l'année de référence 2003, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

3. De 1987 à 1989, le PDF/PCSRA ne comprenait pas les provinces des Prairies. De plus, les données relatives à la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.

4. De 1996 à 1999, la série statistique sur l'acquisition et la cession d'éléments d'actif ne comprend pas le secteur non constitué en société. Interruption de la série après les données de 1999.

5. Exploitants agricoles d'une exploitation unique.

6. Exploitants agricoles qui exploitent une ferme constituée ou non constituée en société. Données disponibles depuis 1993.

7. Secteur non constitué en société seulement. Familles agricoles exploitant une exploitation unique, pour les années de 1989 à 2003 seulement.

8. Depuis l'année de référence 1993, l'ENF a été remplacée par l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.

9. L'ENF ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année 1992.

10. Provinces des Prairies seulement. Ces données ne sont pas disponibles pour 1992.

- **Enquête de juin sur les cultures** ¹¹ – de 1993 à 2004
 - superficies cultivées
- **Enquête de juillet sur le bétail** ¹¹ – de 1993 à 2004
 - taille des cheptels
- **Enquête financière sur les fermes** ¹² – de 1987 à 2004 ¹³
 - achats et ventes de biens en immobilisation
 - actif et passif
 - capitaux empruntés à long terme

L'**annexe C** contient un résumé sur la méthodologie et la procédure d'échantillonnage utilisées pour chacune des sources de données.

2.3 Critères de sélection

La BDCEA permet de produire des tableaux en utilisant, comme critère de sélection, chacune des variables examinées dans les sources de données. Toutefois, la production de tableaux croisés à partir de ces sources n'est possible que pour un ensemble de variables descriptives (appelées variables de base). Les renseignements financiers tirés du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, par exemple, ne peuvent être totalisés selon le nombre d'animaux sur la ferme puisque cette source de données ne contient pas de variables sur les stocks de bétail.

Les variables de base se divisent en trois catégories : variables géographiques, variables sur les activités des exploitations agricoles et variables sur les exploitants agricoles. Ces variables de base forment la structure de la BDCEA à partir de laquelle sont produites les statistiques désagrégées. Par ailleurs, parce que la BDCEA contient des variables de base communes à la plupart des sources de données, il est possible de produire des tableaux en utilisant les mêmes critères de sélection (p. ex., des tableaux sur les revenus et dépenses (composante PDF/PCSRA), sur les stocks de bétail (composante EJB) et sur l'actif et le passif (composante EFF) pour une même division de recensement, un même type d'exploitation et une même catégorie de revenu). **Bien que presque toutes les variables de base soient disponibles pour chaque enregistrement, le niveau de désagrégation possible est limité par la qualité des données obtenues et le nombre de répondants pour une variable quelconque** (p. ex., il est impossible de produire des données désagrégées pour un seul code postal, mais comme les codes postaux figurent dans chaque enregistrement, l'utilisateur peut sélectionner un groupe de codes pour obtenir des données sur une petite région qu'il aura lui-même définie).

Les variables de base sont définies à **l'annexe A**.

11. L'EJC ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour les années 1993 à 1997. Cette province est exclue de l'EJB de 1993 et 1994.

12. L'EFF était à l'origine menée par la Société du crédit agricole et s'appelait « Enquête agricole ». Les années correspondent aux années de référence. L'EFF était une enquête biennale de 1987 à 1999. Depuis 2001, l'enquête est annuelle.

13. L'EFF menée en 1992 comprenait seulement les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.

2.4 Présentation normalisée

La BDCEA permet de produire des estimations pour chacune des variables recueillies de toutes les sources de données. Pour assurer à la fois la qualité et la cohérence des données, une série précise de variables agricoles a été élaborée pour chacune des sources de données. Les présentations normalisées correspondantes permettent de produire des chiffres plus complets et plus représentatifs du secteur agricole sur une base annuelle (voir le [tableau 2.1](#) aux pages 11 à 16).

La plupart des variables utilisées correspondant aux sources de données de l'ENF, de l'EJC, de l'EJB et de l'EFF ont été tirées directement des questionnaires d'enquête pertinents. On trouvera dans ces questionnaires (voir [l'annexe G](#)) et dans le manuel de formation des intervieweurs une définition plus précise des variables. (Ces documents sont disponibles en communiquant avec la [Division de l'agriculture](#).) Par contre, les variables du PDF/PCSRA utilisées pour les présentations normalisées sont constituées de combinaisons de données tirées des déclarations de revenus des contribuables. (Voir [l'annexe B](#) pour les descriptions.)

Tableau 2.1 Présentation normalisée

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Revenus d'exploitation		Dépenses d'exploitation	
R400	Blé de tous genres	R230	Engrais et chaux
R401	Avoine	R235	Pesticides
R402	Orge	R240	Semences et plants
R405	Canola (colza)	R265	Contenants, ficelle, fil pour emballage
R406	Soya	R2102	Autres dépenses au titre des cultures
R407	Maïs	R2105	Total des dépenses au titre des cultures
R423	Petites céréales non précisées et autres céréales	R245	Achats de bovins
R2002	Céréales et oléagineux non précisés et autres grains	R246	Achats de porcs
R2005	Total des revenus au titre des céréales et oléagineux	R247	Achats de volaille et d'œufs
R410	Pommes de terre	R248	Achats de moutons et d'agneaux
R421	Fruits	R249	Autres achats de bétail
R411	Légumes (cultivés hors serre)	R250	Aliments, compléments, paille et litière
R412	Tabac	R255	Vétérinaire, médicaments et insémination
R2011	Produits de serre, de pépinière et de floriculture	R2107	Autres dépenses au titre du bétail
R435	Récoltes de fourrage (y compris graines fourragères)	R2110	Total des dépenses au titre du bétail
R3009	Autres cultures	R270	Petits outils
R2000	Total des revenus au titre des autres cultures	R2111	Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos
R2020	Total des revenus au titre des cultures	R2112	Réparations, permis et assurances
R2016	Bovins	R2120	Total des dépenses au titre des machines
R441	Porcs	R2121	Salaires (y compris RPC, RRQ, AE)
R2017	Volaille et œufs	R2122	Loyers
R443	Moutons et chèvres	R275	Assurances
R2018	Produits laitiers et subventions	R285	Téléphone (fraction agricole)
R2019	Autres bestiaux et produits	R2123	Électricité, dépenses nettes (fraction agricole)
R2025	Total des revenus au titre du bétail et des produits	R295	Chauffage (fraction agricole)
R3011	Paiements de programme et produits d'assurance	R300	Travaux à forfait et location de machines
R475	Travaux à forfait et location de machines	R2126	Frais d'intérêts, nets
R2027	Revenus de location	R2127	Impôts fonciers, nets
R2021	Autres produits de la forêt	R2128	Réparations de bâtiments et clôtures
R2004	Avances en espèces (nettes)	R2129	Dépenses de commercialisation
R2029	Revenus divers	R2131	Frais divers
R2030	Total des autres revenus	R2135	Total des dépenses générales
R2040	Total des revenus d'exploitation	R2140	Total des dépenses d'exploitation
R458	Vente de contingents (quotas)	R2500	Bénéfice net d'exploitation
R469	Récupération de la DPA	R310	Défrichage et amélioration des terres
R2041	Rajustement de l'inventaire	R316	Drainage
R2042	Revenus non applicables	R2141	Rajustement de l'inventaire
R2045	Total, rajustements des revenus	R330	Déduction pour amortissement
R2050	Revenu agricole brut pour fins d'impôt	R331	Déduction relative aux biens en imm. admiss.
		R350	Dépenses non applicables
		R2142	Autres rajustements des dépenses
		R2145	Total, rajustements des dépenses
		R2150	Total des dépenses pour fins d'impôt

Tableau 2.1 Présentation normalisée – suite

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – fin

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Acquisition et cession d'éléments d'actif¹⁴ – jusqu'à l'année d'imposition 1995

Acquisition		Cession	
S101	Catégorie 1	S201	Catégorie 1
S102	Catégorie 2	S202	Catégorie 2
S103	Catégorie 3	S203	Catégorie 3
S106	Catégorie 6	S206	Catégorie 6
S107	Catégorie 7	S207	Catégorie 7
S108	Catégorie 8	S208	Catégorie 8
S109	Catégorie 9	S209	Catégorie 9
S110	Catégorie 10	S210	Catégorie 10
S112	Catégorie 12	S212	Catégorie 12
S116	Catégorie 16	S216	Catégorie 16
S117	Catégorie 17	S217	Catégorie 17
S134	Catégorie 34	S234	Catégorie 34
S150	Contingents (quotas)	S250	Contingents (quotas)
S160	Autre	S260	Autre
S199	Total	S299	Total

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Acquisition et cession d'éléments d'actif¹⁵ – années d'imposition 1996 à 1999¹⁶

Acquisition		Cession	
S140	Équipements	S240	Équipements
S141	Immeubles	S241	Immeubles
S142	Terrains	S242	Terrains
S150	Contingents (quotas)	S250	Contingents (quotas)
S160	Autre	S260	Autre
S198	Total	S298	Total

R000 Estimation du nombre d'individus ou de familles agricoles

Revenus hors ferme¹⁷

T6010	Salaires et traitements
T6020	Revenus nets d'entreprise
T6030	Revenus nets de profession libérale
T6040	Revenus nets de commissions
T6050	Revenus nets d'activités de pêche
T6060	Revenus nets d'un travail indépendant non agricole
T6070	Revenus de placements
T6080	Revenus de pensions
T6090	Autres revenus hors ferme
T6092	REER
T6095	Total des autres revenus hors ferme
T6105	Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)
T6091	Gains en capital imposables
T6100	Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)

14. Fraction représentant l'usage commercial net.

15. Fraction représentant l'usage commercial net.

16. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.

17. La série statistique sur les revenus hors ferme des exploitants agricoles qui exploitent une entreprise agricole constituée en société ou non constituée en société débute en 1993.

Tableau 2.1 Présentation normalisée – suite

Enquête nationale sur les fermes

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Cultures : utilisation des terres		Stocks de bétail	
C280	Blé de tous genres	C403	Taureaux d'un an et plus
C208	Avoine	C404	Vaches laitières
C209	Orge	C405	Vaches de boucherie
C234	Alpiste des Canaries	C406	Génisses d'un an et plus – laitières
C235	Fèves des marais	C407	Génisses d'un an et plus – boucherie
C213	Céréales mélangées	C402	Génisses d'un an et plus – abattage
C282	Seigle, total	C408	Bouvillons d'un an et plus
C216	Maïs-grain	C409	Veaux de moins d'un an
C226	Sarrasin	C410	Nombre total de bovins et veaux
C215	Canola (colza)	C605	Verrats de 6 mois et plus
C228	Soya	C606	Truies de reproduction et jeunes truies saillies
C214	Lin	C607	Porcs < 45 lb (< 20 kg)
C224	Graines de moutarde	C608	Porcs 45 - 130 lb (20 - 60 kg)
C230	Graines de tournesol	C609	Porcs > 130 lb (> 60 kg)
C1010	Total, céréales et oléagineux	C610	Nombre total de porcs
C223	Pois secs	C302	Brebis d'un an et plus
C229	Haricots blancs secs	C303	Agneaux de moins d'un an – reproduction
C231	Lentilles	C304	Agneaux de moins d'un an – abattage
C236	Haricots colorés secs	C301	Béliers d'un an et plus, non castrés
C1020	Total, pois et haricots secs de grande culture	C331	Béliers d'un an et plus, castrés
C217	Maïs fourrager	C310	Nombre total de moutons et d'agneaux
C220	Foin cultivé	C323	Poules et poulettes, 20 semaines et plus
C218	Pommes de terre	C325	Autres volailles
C221	Fruits et légumes	C335	Autres animaux
C227	Tabac	C1200	Nombre total des autres animaux
C225	Autres cultures		
C1030	Total, superficie des autres cultures		
C1050	Total, superficie des cultures		
C222	Pâturages ensemencés		
C219	Jachères		
C241	Autres terres		
C1100	Superficie totale des exploitations agricoles		

Tableau 2.1 Présentation normalisée – suite

Enquête de juin sur les cultures

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Cultures : utilisation des terres

C280	Blé de tous genres	C217	Maïs fourrager
C208	Avoine	C220	Foin cultivé
C209	Orge	C218	Pommes de terre
C234	Alpiste des Canaries	C227	Tabac ¹⁸
C235	Fèves des marais	C225	Autres cultures
C213	Céréales mélangées	C1030	Total, superficie des autres cultures
C282	Seigle, total		
C216	Maïs-grain	C1050	Total, superficie des cultures
C226	Sarrasin		
C215	Canola (colza)	C222	Pâturages ensemencés
C228	Soya	C219	Jachères
C214	Lin	C241	Autres terres
C224	Graines de moutarde		
C230	Graines de tournesol	C1100	Superficie totale des exploitations agricoles
C1010	Total, céréales et oléagineux		
C223	Pois secs		
C229	Haricots blancs secs		
C231	Lentilles		
C236	Haricots colorés secs		
C1020	Total, pois et haricots secs de grande culture		

Enquête de juillet sur le bétail

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Stocks de bétail

C403	Taureaux d'un an et plus	C302	Brebis et béliers castrés d'un an et plus
C404	Vaches laitières	C303	Agneaux de moins d'un an – reproduction
C405	Vaches de boucherie	C304	Agneaux de moins d'un an – abattage
C406	Génisses d'un an et plus – laitières	C301	Béliers d'un an et plus, non castrés
C407	Génisses d'un an et plus – boucherie	C310	Nombre total de moutons et d'agneaux
C402	Génisses d'un an et plus – abattage		
C408	Bouvillons d'un an et plus		
C409	Veaux de moins d'un an	C335	Autres animaux ¹⁹
C410	Nombre total de bovins et veaux		
C605	Verrats de 6 mois et plus	C1300	Volailles ²⁰
C606	Truies de reproduction et jeunes truies saillies	C1301	Autres volailles ²⁰
C607	Porcs < 45 lb (< 20 kg)	C1302	Mammifères ²⁰
C608	Porcs 45 - 130 lb (20 - 60 kg)		
C609	Porcs > 130 lb (> 60 kg)		
C610	Nombre total de porcs		

18 S'applique après l'année de référence 1993.

19. S'applique à l'année de référence 1994.

20. S'applique après l'année de référence 1994 et avant l'année de référence 1998.

Tableau 2.1 Présentation normalisée – suite

Enquête financière sur les fermes

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Actif		Passif	
Actif à court terme		Passif à court terme	
F309	Liquidités, obligations, épargnes, actions, REER ²¹	F4401	Gouvernement fédéral ²⁶
F658	Liquidités et placements à court terme ²²	F401	Financement agricole Canada ^{27,30}
F305	Comptes à recevoir	F436	Programme de paiements anticipés ²⁷
F306	Intrants	F403	Gouvernement provincial
F307	Récoltes à vendre ²¹	F410	Banques, fiducies, etc.
F661	Récoltes à vendre (incluant serres et pépinières) ²²	F405	Caisses populaires et caisses de crédit
F308	Animaux pour l'abattage et l'engraissement	F407	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F659	Autres éléments d'actif à court terme ²²	F408	Particuliers
F3001	Total de l'actif à court terme	F409	Autres ²⁷
		F441	Total du passif à court terme
Actif à long terme		Passif à long terme	
F301	Terres et bâtiments agricoles possédés	F4402	Gouvernement fédéral ²⁸
F302	Animaux de reproduction et de remplacement ²¹	F481	Financement agricole Canada ^{29,30}
F662	Animaux de reproduction, de remplacement et autres ²²	F483	Gouvernement provincial
F303	Machines et matériel agricoles ²⁴	F480	Banques, fiducies, etc.
F317	Machines et matériel agricoles ²⁵	F485	Caisses populaires et caisses de crédit
F304	Contingents (quotas)	F487	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F656	CSRN ^{23,31}	F488	Particuliers
F673	Placements à long terme ²²	F489	Autres ²⁹
F663	Autres placements à long terme ²²	F4001	Total du passif à long terme
F3002	Total de l'actif à long terme		
F391	Autres éléments d'actif ²¹	F4002	Total du passif agricole
F3003	Total de l'actif agricole	F450	Passif non agricole ²¹
F350	Actif non agricole ²¹	F4003	Avoir net total

21. S'applique avant l'année de référence 1997.

22. S'applique après l'année de référence 1995.

23. Compte de stabilisation du revenu net, s'applique après l'année de référence 1993.

24. S'applique avant l'année de référence 1999.

25. S'applique après l'année de référence 1997.

26. Applicable avant l'année de référence 1999. Les obligations à court terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada (FAC), le Programme de paiements anticipés (PPA) et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de la Banque de développement du Canada (BDC).

27. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers la FAC et le PPA sont inscrites dans des catégories distinctes, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».

28. Applicable avant l'année de référence 1999. Les obligations à long terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Banque de développement du Canada.

29. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers la FAC sont inscrites dans une catégorie distincte, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».

30. Pour les années de référence antérieures à 1999, les obligations envers la FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».

31. Le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Les règles visant la fermeture du CSRN obligent les producteurs à retirer tous leurs fonds d'ici le 31 mars 2009.

Tableau 2.1 Présentation normalisée – fin

Enquête financière sur les fermes – fin

R000 Estimation du nombre d'exploitations agricoles

Capitaux

Achats de biens en immobilisation

F201	Achat de terres et de bâtiments agricoles
F202	Améliorations foncières ³²
F203	Construction d'une maison ou rénovations majeures
F212	Construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures ³³
F213	Construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures ³³
F204	Construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures ³³
F214	Protection de l'environnement ³²
F205	Animaux de reproduction et de remplacement
F206	Achat de contingents (quotas)
F264	Dépenses brutes pour machines agricoles et équipement ³⁴
F261	Machines agricoles et équipement ³⁵
F217	Autres éléments d'actif agricole
F2001	Total des achats de biens en immobilisation ³⁶
F250	Total de l'investissement non agricole ³⁷

Ventes de biens en immobilisation

F233	Terres et bâtiments
F237	Machines et matériel donnés en échange ³⁴
F234	Machines et matériel vendus sans condition
F235	Contingents (quotas) vendus
F236	Animaux de reproduction et de remplacement
F238	Autres éléments d'actif agricole ³⁸
F2002	Total des ventes de biens en immobilisation ³⁹

Capitaux empruntés à long terme

F5501	Gouvernement fédéral ⁴⁰
F581	Société du crédit agricole ^{41, 42}
F583	Gouvernement provincial
F580	Banques, fiducies, etc.
F585	Caisses populaires et caisses de crédit
F587	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F588	Particuliers
F589	Autres ⁴¹
F5001	Total des capitaux empruntés à long terme

32. Avant l'année de référence 2001, les « améliorations foncières » comprenaient la « protection de l'environnement ».

33. Avant l'année de référence 2001, la catégorie « construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures » comprenait la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures » et la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures ».

34. Applicable après l'année de référence 1991.

35. Applicable avant l'année de référence 1992.

36. Après l'année de référence 1991, comprend les dépenses brutes (avant la déduction de la valeur des machines données en échange) pour acquérir des machines et du matériel agricoles. Avant l'année de référence 1992, comprend le coût net après la déduction de la valeur des machines données en échange.

37. Applicable avant l'année de référence 1997.

38. Applicable après l'année de référence 1995.

39. Après l'année de référence 1991, comprend la valeur des machines et matériel donnés en échange.

40. Applicable avant l'année de référence 1999. Les emprunts auprès des organismes fédéraux comprenaient la Société du crédit agricole et les autres organismes fédéraux tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Banque de développement du Canada.

41. À partir de l'année de référence 1999, les emprunts auprès de la FAC sont inscrits dans une catégorie distincte, tandis que ceux auprès des autres organismes fédéraux sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

42. Pour les années de référence antérieures à 1999, les emprunts auprès de la FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».

2.5 Qualité des données

2.5.1 Erreurs d'échantillonnage

Toutes les estimations produites à partir de la BDCEA sont établies à l'aide d'un échantillon, ce qui peut donner lieu à des erreurs d'échantillonnage. De telles erreurs sont attribuables au fait que les observations portent sur un échantillon et non sur la population totale. La taille de l'échantillon, la variabilité des caractéristiques étudiées, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation sont des facteurs qui vont influencer sur la qualité des estimations. Étant donné que dans une enquête-échantillon on fait des inférences sur l'ensemble d'une population en se fondant sur des renseignements recueillis auprès d'une fraction seulement de cette dernière, les résultats sont sans doute différents de ce que l'on obtiendrait en effectuant un recensement complet, dans les mêmes conditions que dans l'enquête-échantillon. La principale caractéristique des sondages probabilistes est que l'erreur d'échantillonnage peut être directement mesurée à partir de l'échantillon.

Pour toutes les estimations produites au moyen de la BDCEA, nous avons attribué un *coefficient de variation* (CV) pour indiquer la qualité des estimations. Étant une mesure objective de l'écart entre l'estimation d'une caractéristique donnée produite à partir d'un échantillon aléatoire et la valeur « vraie » de cette caractéristique, le CV fournit une indication du niveau de confiance de l'estimation en question. Il revient à l'utilisateur de décider s'il doit ou non se servir d'une estimation assortie d'un CV élevé.

Nous proposons le système de cotation suivant pour les différents intervalles de CV possibles.

<u>Lettre</u>	<u>CV</u>	<u>Cote</u>
A	0,00 % à 4,99 %	Excellent
B	5,00 % à 9,99 %	Très bon
C	10,00 % à 14,99 %	Bon
D	15,00 % à 24,99 %	Acceptable
E	25,00 % à 34,99 %	À utiliser avec prudence
F	>=35,00 %	Trop peu fiable pour être publié

2.5.2 Erreurs non liées à l'échantillonnage

Les erreurs non liées à l'échantillonnage se produisent aussi bien dans les enquêtes-échantillon que dans les recensements. Elles peuvent survenir aux différentes étapes du traitement (par exemple au moment du codage, de l'introduction des données, de la vérification, de la pondération, de la totalisation). Ces types d'erreurs peuvent avoir lieu lorsqu'un répondant fournit involontairement de l'information incorrecte. Les vérifications exhaustives et l'analyse des données permettent de réduire ces erreurs, mais on ne peut pas toutes les supprimer. Par exemple, pour la Saskatchewan, il est impossible de déterminer avec certitude les régions agricoles de recensement (RAR) à cause du manque de fiabilité des ventilations pour les subdivisions de recensement (SDR) du PDF/PCSRA. En outre, jusqu'à l'année d'imposition 1992, les données provenant du PDF/PCSRA ne permettaient pas, pour certaines fermes du Québec, de déterminer le

genre de cultures pratiquées. Ces fermes étaient donc classées dans la catégorie « cultures non précisées ». Cette restriction a été revue par les spécialistes. Depuis l'année d'imposition 1993, les revenus au titre des « cultures non précisées » sont alloués selon le type de culture. Enfin, les données du PDF/PCSRA ne permettent pas de calculer des estimations pour la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989.

2.6 Confidentialité

Statistique Canada reconnaît l'importance que revêt la protection du caractère confidentiel des renseignements recueillis. Avant d'être diffusées, toutes les données totalisées doivent satisfaire aux exigences établies en matière de confidentialité. C'est en raison de ces exigences que chaque cellule d'un tableau fait l'objet d'un certain nombre de contrôles informatiques visant à empêcher la publication ou la divulgation de tout renseignement jugé confidentiel.

Dans chacun des tableaux produits, le *nombre estimatif de fermes* est arrondi au multiple de 5, puis les estimations des autres variables sont ajustées en fonction d'un facteur variable. Le nombre estimé de familles agricoles est arrondi au multiple de 10. En ce qui a trait au nombre estimé d'exploitants agricoles, il est arrondi au multiple de 5 dans la série sur les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société et au multiple de 10 dans la série sur les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société. Lorsqu'un utilisateur demande des données dont le niveau de détail s'avère incompatible avec les exigences de confidentialité des renseignements, les données en question ou le tableau au complet sont supprimés, selon le cas.

Cette méthode permet d'assurer la confidentialité des données sans compromettre la qualité des estimations.

3.0 Produits et services

3.1 Introduction

Pour répondre aux divers besoins des utilisateurs, la BDCEA offre différents produits et services de même que des produits personnalisés. Grâce à cette base de données, il est possible de fournir aux utilisateurs les renseignements dont ils ont besoin, que ce soit sur papier ou sur support électronique.

3.2 Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles – publication dans Internet

La publication (n° 21-206-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des exploitants selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des exploitants. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitants de fermes constituées ou non constituées en société.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

3.3 Statistiques sur les revenus des familles agricoles – publication dans Internet

La publication (n° 21-207-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des familles agricoles selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la typologie (basée sur l'âge de l'exploitant, la dépendance du revenu agricole et le niveau de revenu). Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des familles agricoles. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les familles agricoles exploitant une seule ferme non constituée en société.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

3.4 Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles – publication dans Internet

La publication (n° 21-208-XIF au catalogue de Statistique Canada) renferme de l'information financière détaillée sur les revenus, les dépenses et le bénéfice net d'exploitation des fermes selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des renseignements sur le degré de spécialisation de certains types de fermes et des indicateurs de rendement financier des fermes selon la province et le type de ferme. La publication comprend en outre des faits saillants et des

renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitations agricoles constituées ou non constituées en société, ainsi que les organisations communautaires telles les colonies hutterites.

La publication est disponible dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

3.5 Enquête financière sur les fermes (EFF) – publication dans Internet

La publication électronique (n° 21F0008XIB au catalogue de Statistique Canada) est accessible gratuitement dans Internet. Elle présente des statistiques régionales détaillées sur la structure financière des exploitations agricoles canadiennes. La publication renferme des données sur le bilan des exploitations (actif et passif) par région, la structure financière par type d'exploitation agricole et région et par catégorie de revenu et région, et les achats et ventes de biens en immobilisation par région. En plus des faits saillants pour l'année de référence 2004, cette publication inclut des données chronologiques. Les tableaux sont accompagnés de graphiques et d'un texte explicatif qui contient des faits saillants ainsi que la description des concepts et des méthodes sur lesquels s'appuient les données produites.

Les nouvelles versions paraîtront tous les ans en décembre dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi.

Nota : Étant donné que le recensement a lieu en 2006, la collecte de renseignements pour l'EFF 2006 a été déplacée en juillet. Conséquemment, la publication paraîtra en avril 2007.

3.6 Système d'extraction des statistiques agricoles (SESA) – Cédérom

Le *Système d'extraction des statistiques agricoles* (SESA, n° 21F0001XCB au catalogue de Statistique Canada) est un cédérom qui rassemble les estimations de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles les plus souvent demandées. Ce cédérom a été conçu pour vous donner accès à un large éventail de statistiques sur la situation financière et matérielle des exploitations agricoles. Le système offre les données suivantes : des ventilations détaillées des revenus et des dépenses d'exploitation; des données sur les sources et le niveau des revenus agricoles et hors ferme des exploitants et des familles agricoles; des données sur les éléments d'actif, sur le passif et les investissements de capitaux des exploitations agricoles de même que de l'information sur l'utilisation des terres et les stocks de bétail, selon la région, le type d'exploitation et la catégorie de revenu. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs, ces derniers ont l'option de choisir des tableaux de format préétabli ou personnalisé. Les totalisations choisies peuvent être visualisées à l'écran, imprimées ou exportées dans une autre application informatique.

Le cédérom du SESA se vend 250 \$. Les prochains numéros sont offerts au coût de 175 \$ après l'achat de la trousse initiale. Tous les établissements d'enseignement peuvent profiter d'un rabais.

3.7 Demandes de données personnalisées

Les utilisateurs peuvent en outre demander des tableaux personnalisés. Pour obtenir une totalisation personnalisée, l'utilisateur doit indiquer les variables (voir [section 2.2](#)) pour lesquelles il veut des données (revenus hors ferme, taille des cheptels, etc.), les sources de données voulues et les variables de base correspondant au niveau de désagrégation recherché (type d'exploitation, catégorie de revenu, région, etc.).

Les totalisations personnalisées peuvent être fournies sur papier, sur disquette, sur cédérom ou par courrier électronique.

Il est important de souligner que le niveau de détail de certaines demandes nous oblige, pour des raisons de confidentialité, à supprimer certaines données des totalisations.

Le coût des données personnalisées de la BDCEA varie selon la nature et la complexité de la demande.

3.8 Comment obtenir les produits et services de la BDCEA

Pour commander les produits et services de la BDCEA ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles
Division de l'agriculture
Statistique Canada
12^e étage, immeuble Jean-Talon
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Autres façons de communiquer avec nous :

Appel sans frais : 1-800-465-1991

Télécopieur : 613-951-3868

Courrier électronique : agriculture@statcan.ca

Annexe A Description des variables de base

Variables géographiques

***Province** : Principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base à partir de laquelle les données sont totalisées et recoupées.

***Région agricole de recensement¹** : Mieux connue sous le sigle **RAR**, cette région géographique infraprovinciale est utilisée aux fins du Recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles. Elle est utilisée par la BDCEA pour la même raison. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, la région agricole de recensement est formée de groupes de **divisions de recensement adjacentes**. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de **subdivisions de recensement unifiées adjacentes** qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. Aucune région agricole de recensement n'a été définie pour l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les provinces des Prairies, les régions agricoles de recensement sont souvent appelées districts agricoles.

Division de recensement : Terme qui désigne les régions géographiques établies en vertu des lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, comtés, districts régionaux, municipalités régionales). Les lois provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces.

Subdivision de recensement : Terme qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées et délimitées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces.

Secteur de dénombrement : Terme utilisé par le recensement et qui correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

Circonscription électorale fédérale : Un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990).

Code postal : Un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier.

* Indique les variables actuellement offertes dans le SESA.

1. Les RAR sont indiquées sur les cartes présentées à l'[Annexe E](#) (pages 68 à 76). Toutes les cartes sont basées sur les limites du Recensement de l'agriculture de 2001.

Renseignements sur les exploitations agricoles

Nouveau système de classification des exploitations agricoles

Depuis l'année de référence 2001, les données de toutes les sources de données offertes dans la BDCEA sont calculées d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui remplace la Classification type des industries (CTI) de 1980.² Les séries de données chronologiques pour toutes les sources de données ont été reproduites en fonction du SCIAN afin de faciliter la transition entre la CTI³ et le SCIAN.

Le SCIAN est un système de classification des activités économiques qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse et la comparabilité des trois économies. Le SCIAN est fondé sur un cadre conceptuel axé sur la production ou l'offre. Les unités de production sont donc groupées en fonction de la similitude de leurs processus de production. Étant donné que l'on regroupe les entreprises qui utilisent des méthodes de production semblables, les données classées conformément au SCIAN se prêtent mieux à l'analyse des questions liées à la production comme la productivité ou le rendement industriel.

Le SCIAN a une structure hiérarchique et utilise un système de numérotation à six chiffres. Les deux premiers chiffres désignent le secteur (le secteur agricole étant représenté par le 11—Agriculture, foresterie, pêche et chasse), le troisième chiffre, le sous-secteur, le quatrième chiffre, le groupe, le cinquième chiffre, la classe et le sixième chiffre, la classe nationale. (Le SCIAN qui contient les classes canadiennes s'appelle le SCIAN Canada.)

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA)

Le PDF/PCSRA a adopté le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord à compter de l'année de référence 2001. Les séries de données du PDF/PCSRA fondées sur la CTI-E de 1980, qui ont été publiées jusqu'à l'année de référence 2001 (données provisoires), ne seront désormais plus produites. Les données des années antérieures, qui remontent à 1987, ont été refondues en fonction du nouveau système de classification. Chaque enregistrement a été revu et le type d'exploitation agricole a été réassigné selon la nouvelle classification.

Enquête financière sur les fermes (EFF)

L'année de référence 2001 est la dernière année pour laquelle les données de l'EFF ont été publiées selon la CTI. Les données de 2001 et des années précédentes ont été converties directement au SCIAN.

2. Le SCIAN Canada remplace à la fois la Classification type des industries pour établissements (CTI-E) de 1980 et la Classification canadienne type des industries pour compagnies et entreprises (CTI-C) de 1980.

3. La CTI est un système de classification développé par Statistique Canada pour désigner les différents types d'industries.

Autres sources de données

Comme pour l'EFF, toutes les séries de données tirées de l'Enquête de juin sur les cultures (EJC), de l'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) et de l'Enquête nationale sur les fermes (ENF) ont été converties directement au SCIAN; l'année de référence 2000 est la dernière année pour laquelle les données de l'EJC et de l'EJB ont été produites à partir de la CTI.

***Type d'exploitation** : Pour chacune des sources ayant servi à l'élaboration de la base de données, le type d'exploitation a été déterminé en se fondant sur le pourcentage que représente les ventes de produits agricoles. Ainsi, c'est le produit ou groupe de produits qui représente au moins 50 %⁴ des ventes de la ferme qui détermine l'activité principale de l'exploitation (type de ferme **primaire**). Les fermes sont par ailleurs classées selon leur activité secondaire (type de ferme **secondaire**), c'est-à-dire en fonction du produit ou groupe de produits qui représente la seconde part en importance dans les ventes totales de l'exploitation. Tel que noté précédemment, on se sert maintenant du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour le classement des fermes.

Le **degré de spécialisation** est une autre variable de base qui est offerte pour permettre la désagrégation des données. Cette variable permet de mesurer le pourcentage de la contribution d'un produit particulier ou d'un groupe de produits en fonction des ventes agricoles totales d'une ferme. Par exemple, si dans une ferme d'élevage de bovins de boucherie, la vente de bovins représente 90 % du chiffre des ventes totales de produits agricoles, alors le degré de spécialisation dans l'élevage de bovins sera de 90 %.

Les 11 types d'exploitations normalisés sur lesquels s'appuient les données de la BCDEA sont énumérés ci-dessous. La version 2006 du cédérom *Système d'extraction des statistiques agricoles* portera également sur ces types d'exploitations. On trouve au **tableau A.1** la liste complète des différents types d'exploitations et les données pouvant être produites pour chacune des sources de données.

Types d'exploitations

- Culture de plantes oléagineuses et de céréales
- Culture de pommes de terre
- Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)
- Culture de fruits et de noix
- Culture en serre et en pépinière et floriculture
- Autres cultures agricoles
- Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement
- Élevage de bovins laitiers et production laitière
- Élevage de porcs
- Élevage de volailles et production d'œufs
- Autres types d'élevage

* Indique les variables actuellement offertes dans le SESA.

4. La règle de 51 % ou plus des ventes était utilisée par la BDCEA pour déterminer le type de ferme primaire sur la base de la CTI.

Le SCIAN divise les établissements du secteur agricole en deux sous-secteurs : les cultures agricoles et l'élevage.

Les cultures agricoles (code SCIAN 111)

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpances, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199, Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

*Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur des **cultures agricoles** sont :*

Culture de plantes oléagineuses et de céréales (code SCIAN 1111)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences sont rangés dans la classe de la culture appropriée.

Culture de pommes de terre (code SCIAN 111211)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre et de pommes de terre de semence, sauf les patates douces.

Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre) (code SCIAN 111219)

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

Culture de fruits et de noix (code SCIAN 1113)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

Culture en serre et en pépinière et floriculture (code SCIAN 1114)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

Autres cultures agricoles (code SCIAN 1119)

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

Élevage (code SCIAN 112)

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production animale est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.

Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur de l'élevage sont :

Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement (code SCIAN 112110)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers (Élevage de bovins laitiers et production laitière)

Élevage de bovins laitiers et production laitière (code SCIAN 112120)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s): Établissements dont l'activité principale est : l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); l'élevage de bovins laitiers de remplacement (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); la traite des chèvres (Élevage de chèvres).

En ce qui a trait aux fermes d'élevage de bovins laitiers et de production laitière, la règle de 50 % ou plus est quelque peu différente—seulement 40 % ou plus des ventes agricoles proviennent de la vente de produits laitiers et 10 % ou plus de l'élevage et de la vente de bovins laitiers.

Élevage de porcs (code SCIAN 112210)

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

Élevage de volailles et production d'œufs (code SCIAN 1123)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

Autres types d'élevage (code SCIAN 112A)

Le code SCIAN 112A, qui a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada, comprend les deux groupes suivants : l'élevage de moutons et de chèvres (code SCIAN 1124) et les autres types d'élevage (code SCIAN 1129). Le premier groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux. Le deuxième groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Une description détaillée des activités pour chacun des codes et des titres des classes du SCIAN Canada est présentée à l'[annexe D](#).

Pour une concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes antérieurs de la BDCEA basés sur la structure de la CTI, voir le [tableau A.2](#).

***Revenu** : Désigne le total des revenus d'exploitation, c'est-à-dire les revenus provenant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements et les subventions au titre de l'agriculture. Les revenus provenant de la vente de produits de la forêt et les ventes entre exploitations agricoles sont également pris en compte.

Les estimations sur le revenu calculées à partir de la BDCEA sont présentées selon les mêmes catégories de revenus normalisées que dans les tableaux préétablis. Les catégories dans les tableaux préétablis sont les mêmes que celles utilisées aux fins du Recensement de l'agriculture, c'est-à-dire :

10 000 \$ à 24 999 \$
25 000 \$ à 49 999 \$
50 000 \$ à 99 999 \$
100 000 \$ à 249 999 \$
250 000 \$ à 499 999 \$
500 000 \$ et plus

Genre d'organisation : Il y a deux catégories possibles : exploitation agricole constituée en société et exploitation agricole non constituée en société.

* Indique les variables actuellement offertes dans le SESA

Renseignements sur l'exploitant

Âge : La plupart des sources de données comportent l'âge de l'exploitant principal de la ferme.

Sexe : La plupart des sources de données contiennent le sexe de l'exploitant principal de la ferme.

État matrimonial : L'état matrimonial est défini à partir de 5 variables : la personne est mariée, veuve, divorcée, séparée ou célibataire.

Pour de plus amples renseignements concernant les variables relatives aux exploitants agricoles et pour connaître leur disponibilité, communiquez avec la [Division de l'agriculture](#).

Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données						
Codes SCIAN	Types d'exploitations	PDF/ PCSRA	EFF	EJC	EJB	ENF
111	Cultures agricoles	√	√	√	√	√
1111	Culture de plantes oléagineuses et de céréales	√	√	√	√	√
111110	Culture du soja	√
111120	Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)	√	...	√	√	√
111130	Culture de pois et de haricots secs	√	...	√	√	√
111140	Culture du blé	√	...	√	√	√
111150	Culture du maïs	√	...	√	√	√
111160	Culture du riz
111190	Autres cultures céréalières	√	√	√	√	√
1112	Culture de légumes et de melons	√	√	√	√	√
111211	Culture de pommes de terre	√	√	√	√	√
111219	Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	√	√	√	√	...
1113	Culture de fruits et de noix	√	√	√	√	...
111310	Culture d'oranges
111320	Culture d'agrumes (sauf les oranges)
111330	Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)
1114	Culture en serre et en pépinière et floriculture	√	√	√	√	√
111411	Culture de champignons	√	...	√	√	...
111419	Autres cultures vivrières en serre
111421	Culture en pépinière et arboriculture
111422	Floriculture
↓						
111488	¹ Culture en pépinière, floriculture et autres cultures en serre	√	√	√	√	√
1119	Autres cultures agricoles	√	√	√	√	√
111910	Culture du tabac	√	√	√	√	√
111920	Culture du coton
111930	Culture de la canne à sucre
111940	Culture du foin	√	...	√	√	√
111993	Culture mixte de fruits et de légumes	√	...	√	√	√
111999	Toutes les autres cultures agricoles diverses	√	√	√	√	√
112	Élevage	√	√	√	√	√
1121	Élevage de bovins	√	√	√	√	√
112110	Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	√	√	√	√	√
112120	Élevage de bovins laitiers et production laitière	√	√	√	√	√
1122	Élevage de porcs	√	√	√	√	√
112210	Élevage de porcs	√	√	√	√	√

1. Ce code a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Le code officiel du SCIAN est 1114A.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données (fin)		PDF/ PCSRA	EFF	EJC	EJB	ENF
Codes SCIAN	Types d'exploitations					
1123 ²	Élevage de volailles et production d'œufs	√	√	√	√	√
112310	Production d'œufs de poules	√	√	√	√	√
112320	Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	...	√	√
112330	Élevage de dindons	...	√
112391	Élevage de volailles combiné à la production d'œufs
112399	Élevage de toutes autres volailles	...	√
↓						
112388	¹ Élevage de poulets à griller, de dindons et de toutes autres volailles	√	...	√	√	√
112340	Couvoirs	√	...	√	√	...
1124	Élevage de moutons et de chèvres	√	√	√	√	√
112410	Élevage de moutons
112420	Élevage de chèvres
1125	Aquaculture animale
112510	Aquaculture animale
1129	Autres types d'élevage	√	√	√	√	√
112910	Apiculture	√	√	√	√	...
112930	Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	√	√	√	√	...
112920	Élevage de chevaux et d'autres équidés	...	√
112999	Tous les autres types d'élevage divers	...	√
↓						
112988	¹ Élevage de chevaux et tous les autres types d'élevage	√	...	√	√	...
112991	Élevage mixte d'animaux	√	√	√	√	√
112888	^{1,4} Autres types d'élevage	√	√	√	√	√

1. Ces codes ont été créés par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Les codes officiels du SCIAN sont 1123A, 1129A et 112A.

2. À partir de l'année de référence 2001, le code SCIAN 1123 comprend le code SCIAN 112340 pour le PDF/PCSRA, l'EJC et l'EJB.

3. À partir de l'année de référence 2002, les couvoirs sont inclus dans la Production d'œufs de poules du SCIAN pour l'EFF.

4. Le code SCIAN 112A comprend le code SCIAN 1124 et le code SCIAN 1129.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données		Codes de la BDCEA basés sur la CTI ²				
		PDF/ PCSRA	EFF	EJC	EJB	ENF
Codes SCIAN	Types d'exploitations					
111	Cultures agricoles
1111	Culture de plantes oléagineuses et de céréales
111110	Culture du soja	1330
111120	Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)	1330	...	1330	1330	1330
111130	Culture de pois et de haricots secs	1360	...	1360	1360	1360
111140	Culture du blé	1310	...	1310	1310	1310
111150	Culture du maïs	1340	...	1340	1340	1340
111160	Culture du riz
111190	Autres cultures céréalières	1320	1396	1320	1320	1320
		1405	...	1396	1396	1405
		1405	1405	...
1112	Culture de légumes et de melons
111211	Culture de pommes de terre	1380	1380	1380	1380	1380
111219	Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	1520	1520	1520	1520	...
1113	Culture de fruits et de noix	1510	1510	1510	1510	...
111310	Culture d'oranges
111320	Culture d'agrumes (sauf les oranges)
111330	Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)
1114	Culture en serre et en pépinière et floriculture
111411	Culture de champignons	1610	...	1610	1610	...
111419	Autres cultures vivrières en serre
111421	Culture en pépinière et arboriculture
111422	Floriculture
↓						
111488	¹ Culture en pépinière, floriculture et autres cultures en serre	1625	1620	1625	1625	1625
		1693	1625	1693	1693	...
1119	Autres cultures agricoles
111910	Culture du tabac	1370	1370	1370	1370	1370
111920	Culture du coton
111930	Culture de la canne à sucre
111940	Culture du foin	1350	...	1350	1350	1350
111993	Culture mixte de fruits et de légumes	1590	...	1590	1590	1590
111999	Toutes les autres cultures agricoles diverses	1390	1320	1390	1390	1409
		1395	1390	1395	1395	...
		1409	1397	1397	1397	...
		1691	1692	1400	1409	...
		1692	1700	1409	1690	...
		1694	...	1690	1691	...
		1699	...	1691	1692	...
		1700	...	1692	1699	...

1. Ce code a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Le code officiel du SCIAN est 1114A.

2. Pour les titres, voir le **tableau A.3**.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données (suite)

Codes SCIAN	Types d'exploitations	Codes de la BDCEA basés sur la CTI ²				
		PDF/ PCSRA	EFF	EJC	EJB	ENF
112	Élevage
1121	Élevage de bovins
112110	Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	1120	1121	1120	1120	1121
		...	1122	1122
		...	1123	1123
		...	1124	1124
112120	Élevage de bovins laitiers et production laitière	1110	1110	1110	1110	1110
1122	Élevage de porcs
112210	Élevage de porcs	1130	1131	1130	1130	1131
		...	1132	1132
		...	1133	1133
		...	1134	1134
1123 ³	Élevage de volailles et production d'œufs
112310 ⁴	Production d'œufs de poules	1142	1142	1142	1142	1142
		...	1144
112320	Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	...	1141	1141
112330	Élevage de dindons	...	1143
112391	Élevage de volailles combiné à la production d'œufs
112399	Élevage de toutes autres volailles	...	1144
↓						
112388 ¹	Élevage de poulets à griller, de dindons et de toutes autres volailles	1141	...	1140	1140	1149
		1149	...	1141	1141	...
112340	Couvoirs	1149	1149	...
		1145	...	1145	1145	...
1124	Élevage de moutons et de chèvres	1150	1150	1150	1150	1150
112410	Élevage de moutons
112420	Élevage de chèvres
1125	Aquaculture animale
112510	Aquaculture animale
1129	Autres types d'élevage
112910	Apiculture	1210	1210	1210	1210	...
112930	Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	1230	1230	1230	1230	...
112920	Élevage de chevaux et d'autres équidés	...	1220
		...	1290
112999	Tous les autres types d'élevage divers	...	1290
↓						
112988 ¹	Élevage de chevaux et tous les autres types d'élevage	1290	...	1220	1220	...
		1290	1290	...

1. Ces codes ont été créés par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Les codes officiels du SCIAN sont 1123A et 1129A.

2. Pour les titres, voir le **tableau A.3**.

3. À partir de l'année de référence 2001, le code SCIAN 1123 comprend le code SCIAN 112340 pour le PDF/PCSRA, l'EJC et l'EJB.

4. À partir de l'année de référence 2002, les couvoirs sont inclus dans la production d'œufs de poules du SCIAN pour l'EFF.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau A.2 Concordance entre les codes des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et les codes de la BDCEA basés sur la structure de la CTI selon la source de données (fin)

Codes SCIAN	Types d'exploitations	Codes de la BDCEA basés sur la CTI ²				
		PDF/ PCSRA	EFF	EJC	EJB	ENF
112991	Élevage mixte d'animaux	1190	1190	1190	1190	1190
		1299	1700	1200	1299	1299
		1700	...	1299
112888	^{1,3} Autres types d'élevage

1. Ce code a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Le code officiel du SCIAN est 112A.

2. Pour les titres, voir le **tableau A.3**.

3. Le code SCIAN 112A comprend le code SCIAN 1124 et le code SCIAN 1129.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Tableau A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI	
Codes de la BDCEA basés sur la CTI	Types d'exploitations
1100	Bétail
1110	Laitier
1120	Bovins
1121	Bovins, vache-veau
1122	Bovins, engraissement – vache-veau
1123	Bovins, parcs d'engraissement
1124	Bovins, autres bovins
1130	Porcs
1131	Porcs, naissance
1132	Porcs, engraissement
1133	Porcs, naissance et engraissement
1134	Porcs, autres porcs
1140	Volaille et œufs
1141	Volaille
1142	Œufs
1143	Dindes
1144	Autres volailles
1145	Couvoirs
1149	Combinaison – volaille et œufs
1150	Moutons, chèvres et agneaux
1190	Combinaison – bétail
1200	Autres spécialités animales
1210	Miel et produits connexes
1220	Chevaux et autres équidés
1230	Animaux à fourrure
1240	Aquaculture
1250	¹ Insémination artificielle
1290	Autres spécialités animales
1299	Total des combinaisons animales
1300	Grandes cultures
1310	Blé
1320	Petites céréales
1330	Oléagineux
1340	Maïs-grain
1350	Fourrage
1360	Pois et haricots secs
1370	Tabac
1380	Pommes de terre
1390	Autres grandes cultures
1396	Grains
1397	Cultures spécialisées
1395	Cultures non précisées (Québec seulement)
1400	Grandes cultures mixtes
1405	Cultures mixtes de céréales et d'oléagineux (combinaison de blé, petites céréales, oléagineux, maïs-grain, ou pois et haricots secs)

1. Dans le SCIAN, l'insémination artificielle est comprise dans le code 115210 (Activités de soutien à l'élevage).

Table A.3 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure de la CTI (fin)	
Codes de la BDCEA basés sur la CTI	Types d'exploitations
1409	Autres grandes cultures mixtes
9990	Céréales et oléagineux (<i>y compris les sections 1300 et 1400, sauf 1350, 1370, 1380, 1390, 1397 et 1409</i>)
1500	Fruits et légumes
1510	Fruits
1520	Légumes
1590	Cultures mixtes de fruits et de légumes
1600	Horticulture
1610	Champignons
1620	Serres
1625	Serres et pépinières
1690	Autres produits horticoles
1691	Ginseng
1692	Produits de l'érable
1693	Arbres de Noël
1694	Autres spécialités horticoles
1699	Produits horticoles mixtes
1700	Bétail, grandes cultures et produits horticoles mixtes
1800	Aucun type de ferme assigné

Annexe B Description des variables du PDF/PCSRA

Description des variables du PDF/PCSRA

La BDCEA offre une grande variété de variables sur les caractéristiques physiques et les informations financières tirées de différentes enquêtes. La présentation normalisée des variables figure au [tableau 2.1](#) (pages 11 à 16). Bien que d'autres variables soient offertes, nous vous recommandons celles qui figurent dans le tableau, car elles représentent les estimations les plus fiables obtenues grâce à l'utilisation la plus efficace de chacune des sources de données.

La présentation normalisée des variables du PDF/PCSRA figure ci-dessous et dans les pages qui suivent. Tous les codes à quatre chiffres indiquent des agrégations dont certaines ont été énumérées et définies au besoin.

Revenus

R2040 Total des revenus d'exploitation – y compris :

R2020 Total des revenus au titre des cultures – y compris :

R2005 Total des revenus au titre des céréales et oléagineux – y compris :

- R400 Blé de tous genres – blé d'hiver, blé de printemps, blé dur, blé rouge de printemps et blé d'utilité générale ¹
- R401 Avoine ¹
- R402 Orge ¹
- R405 Canola (colza) ¹
- R406 Soya ¹
- R407 Maïs – maïs-grain et maïs de semence ¹
- R423 Petites céréales non précisées et autres céréales – catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant se rapportant aux autres petites céréales ou un montant global à ce titre ¹
- R2002 Céréales et oléagineux non précisés et autres – y compris seigle, lin, pois et haricots secs (haricots blancs, haricots rognons, pois secs, lentilles sèches et légumineuses sèches) et graines oléagineuses non précisées et autres ¹

R2000 Total des revenus au titre des autres cultures – y compris :

- R410 Pommes de terre – pommes de terre de consommation, pommes de terre de semence et de transformation
- R2006 Fruits et légumes – y compris :
 - R421 fruits
 - R411 légumes (cultivés hors serre) – artichauts, asperges, haricots jaunes, haricots verts, betteraves de table, brocoli, choux de Bruxelles, choux, carottes, choux-fleurs, céleri, maïs sucré, concombres, ail, raifort, poireaux, laitue, oignons, pois, piments, citrouilles, radis, rhubarbe, rutabagas (navets) de consommation, épinards, courges, tomates et semences de légumes
- R412 Tabac – tabac blond, tabac en feuille et tabac brun

1. La majeure partie des données se rapportant à cette variable sont imputées pour les années 1996 et subséquentes parce que la source des données fiscales déclarées électroniquement (TED) par les exploitations non constituées en société ne comprend pas la ventilation des céréales et des oléagineux.

- R2011 Produits de serre, de pépinière et de floriculture – y compris :
 - R414 champignons
 - R415 produits de serre et de pépinière – pépinières, serres et exploitations floricoles (Aussi inclus : plantes, arbustes et arbres d'ornement; fleurs à couper et de plein champ; boutures racinées; semences et bulbes; et gazonnières)
 - R471 arbres de Noël
- R435 Récoltes de fourrage (y compris graines fourragères) – foin, luzerne, trèfle et semence de trèfle, trèfle hybride, fléole des prés et fétuque, et graines de graminées
- R3009 Autres cultures
 - R437 Cultures non précisées (Québec seulement) – catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global pour les revenus au titre des cultures (s'applique avant 1993)
- R2012 Autres cultures – y compris :
 - R413 ginseng
 - R427 autres grandes cultures – betteraves à sucre, houblon, betteraves fourragères et navets (pour le bétail)
 - R465 produits de l'érable – sirop d'érable, sucre d'érable et tire d'érable

R2025 Total des revenus au titre du bétail et des produits – y compris :

- R2016 Bovins – y compris :
 - R440 animaux vendus – bovins – bouvillons (d'engraissement), génisses, vaches (laitières et de boucherie), veaux et taureaux
 - R468 transplantations d'embryons²
- R441 Porcs – le terme englobe : porcs, porcelets sevrés, jeunes truies, porcs d'engraissement, truies, verrats châtrés, verrats et cochons
- R2017 Volaille et œufs – y compris :
 - R442 animaux vendus – volaille – poussins femelles, poulettes, poules, jeunes coqs, chapons, poulets commerciaux à griller et à rôtir, dindes, canards, oies et autres volailles
 - R445 œufs
 - R497 poussins provenant des couvoirs et œufs d'incubation³
- R443 Moutons et chèvres – moutons, chèvres, agneaux, laine et lait de chèvre
- R2018 Produits laitiers et subventions – y compris :
 - R450 lait et crème – pour le lait liquide ou industriel
 - R455 subventions laitières⁴
- R2019 Autres bestiaux et produits – y compris :
 - R444 animaux vendus – autres – autres animaux comme les chevaux, poneys, chiens, etc.
 - R460 abeilles, miel – abeilles, miel (naturel et transformé) et cire d'abeilles
 - R461 fourrures – animaux à fourrure élevés en captivité ou peaux de ces animaux, y compris l'élevage de renards, de chinchillas, de visons et de lapins
 - R477 PMU (urine de jument gravide)
 - R498 aquaculture³
 - R499 insémination artificielle, semence bovine, services de haras³ et transplantations d'embryons⁵

2. Avant 1996, l'insémination artificielle, la semence bovine et les services de haras étaient inclus. Depuis 1997, cette variable n'est plus disponible.

3. Disponible depuis 1996 dans le PDF/PCSRA

4. Le subside laitier fédéral à la consommation a été éliminé graduellement sur une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2002.

5. Les transplantations d'embryons sont incluses depuis 1997.

R2030 Total des autres revenus – y compris :

- R3011 Paiements de programme et produits d'assurance – il s'agit des revenus qui proviennent des programmes provinciaux de stabilisation, du Régime d'assurance-revenu brut (RARB – maintenant terminé), des paiements et des autres subventions (comme les programmes d'encouragement à l'élevage du porc, les paiements à l'acre, l'aide au défrichage et les subventions gouvernementales), ainsi que les montants totaux déclarés pour les subventions, les ristournes et les remboursements. Les paiements de programme comprennent également les produits d'assurance provenant de programmes (privés et gouvernementaux) au titre des cultures et du bétail, qui sont versés à cause de mauvaises conditions météorologiques, de maladies ou d'autres motifs. Les paiements provenant des programmes d'aide en cas de catastrophe fédéraux et provinciaux y sont également inclus. Les subventions à la production laitière ⁶ ne font pas partie des paiements de programme, ni les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) ⁷ effectués par les fermes non constituées en société.
- R475 Travaux à forfait et location de machines – travail à forfait, travail à contrat, location ou location à bail de machinerie, remorquage, camionnage pour compte d'autrui, moissonnage, moissonnage-battage, pulvérisation et poudrage des cultures, ensemencement, séchage, emballage, nettoyage et traitement des semences
- R2027 Revenus de location – y compris :
- R457 revenus provenant de la location de contingents (quotas) – (lait ou tabac, par exemple)
 - R481 revenus provenant de la location de terrains et de bâtiments
 - R482 autres revenus de location – location de concessions de pétrole ou de gaz naturel, droits de passage et location de routes
- R2021 Autres produits de la forêt – y compris :
- R470 bois (y compris droits de coupe) – rondins, arbres, poteaux de clôture en bois ou tout autre produit connexe de la forêt, comme par exemple les copeaux ou la dosse
- moins R353 dépenses au titre de l'abattage
- R2004 Avances en espèces (nettes) – R425 avances en espèces moins R315 remboursements d'avances en espèces
Nota : Ce montant comprend les paiements de la Commission du blé déclarés sur les relevés.
- R2029 Revenus divers – y compris :
- R459 remboursements de contingents ou de prélèvements
 - R467 sable ou gravier – sable, gravier, terre ou terre végétale
 - R479 TPS
 - R480 ristournes – (dividendes des groupements céréaliers, paiements des coopératives, revenus des coopératives, etc.)
 - R500 autres revenus agricoles sauf le revenu de location – revenus divers
 - R508 part de profit
 - R649 intrants achetés pour la revente – vendus – produits agricoles achetés et vendus mais qui n'ont subi aucune transformation agricole (engrais, produits chimiques et bois vendus pour la revente, etc.)
 - R650 extrants achetés pour la revente – vendus – produits agricoles achetés en plus de ceux cultivés ou produits (céréales, fruits, produits, légumes ou petits fruits, etc.)
 - R651 revenus au titre des courses de chevaux (< 100 %) – compte tenu du code R354 dépenses au titre des courses de chevaux (catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses au titre des courses de chevaux)

6. Le subside laitier fédéral à la consommation a été éliminé graduellement sur une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2002.

7. L'année 2003 était la dernière année que des contributions pouvaient être versées au CSRN, ce programme ayant été remplacé par le PCSRA. Les règles visant la fermeture du CSRN obligent les producteurs à retirer tous leurs fonds d'ici le 31 mars 2009.

- moins R351 intrants achetés pour la revente (voir R649 intrants achetés pour la revente ci-dessus)
- moins R352 extrants achetés pour la revente (voir R650 extrants achetés pour la revente ci-dessus)
- moins R354 dépenses au titre des courses de chevaux (< 100 %) (voir R651 les revenus au titre des courses de chevaux ci-dessus)

R2045 Total, rajustements des revenus – y compris :

- R458 Vente de contingents (quotas)
- R469 Récupération de la déduction pour amortissement (DPA) – récupération de la DPA, et la DPA de l'année précédente, etc.
- R2041 Rajustement de l'inventaire – y compris :
 - R635 rajustement obligatoire de l'inventaire ⁸
 - R641 rajustement facultatif de l'inventaire ⁸
- R2042 Revenus non applicables – revenus non tirés de la vente de produits agricoles

R2050 Revenu agricole brut pour fins d'impôt (R2040 + R2045)**Dépenses****R2140 Total des dépenses d'exploitation – y compris :****R2105 Total des dépenses au titre des cultures – y compris :**

- R230 Engrais et chaux
- R235 Pesticides – pesticides, herbicides, insecticides et fongicides ou tout autre type de produits chimiques tels que les produits pulvérisables en liquide ou en poudre destinés aux récoltes ou aux animaux
- R240 Semences et plants – aussi plantes d'ornement, boutures racinées et bulbes
- R264 Dépenses non précisées (serres et pépinières) – catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales au titre des serres ou des pépinières (avant 1990)
- R265 Contenants, ficelle et fil pour emballage – sacs, conteneurs, ficelle et le matériel servant à emballer, à contenir ou à expédier des produits agricoles
- R2102 Autres dépenses au titre des cultures – y compris :
 - R314 irrigation – toutes dépenses directement associées à l'irrigation de la ferme, y compris les droits d'utilisation de l'eau
 - R324 fournitures pour les cultures – catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global ou unique au titre des « fournitures pour les cultures »

R2110 Total des dépenses au titre du bétail – y compris :

- R245 Achats de bovins – bovins, bovins d'engraissement, bovins de long engraissement, vaches laitières ou de boucherie, taureaux et veaux ⁹

8. Pour obtenir les définitions de ces termes, consulter le Guide d'impôt - Revenus d'agriculture fourni par l'Agence du revenu du Canada.

9. La majeure partie des données se rapportant à cette variable sont imputées pour les années 1996 et subséquentes parce que la plupart des sources des données (les formulaires imprimés traditionnels et les formulaires électroniques pour les exploitations non constituées en société et l'Index général des renseignements financiers (IGRF) pour les exploitations constituées en société) ne comprennent pas la ventilation des achats de bétail.

- R246 Achats de porcs – porcs tels que les verrats de reproduction, jeunes truies, truies et porcelets sevrés⁹
- R247 Achats de volaille et d'œufs – poussins femelles, poulettes, poulets à griller, poules pondeuses, canards, oies, dindes et autres volailles⁹
- R248 Achats de moutons et d'agneaux – moutons, agneaux et chèvres⁹
- R249 Autres achats de bétail – chevaux, poneys, visons, renards, lapins, autruches et abeilles (ou colonies d'abeilles)⁹
- R250 Aliments, compléments, paille et litière – foin, paille, céréales fourragères comme l'avoine, l'orge et le maïs; des compléments tels que le sel, les minéraux, les vitamines, les concentrés et les succédanés de lait; articles de litières tels que les copeaux et sciures de bois
- R255 Honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments et l'insémination – honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments, ainsi que l'insémination, service de haras, semence bovine, transplantation d'embryons, dépistage des infections et castration
- R2107 Autres dépenses au titre du bétail – y compris :
- R312 dépenses encourues pour l'Association de l'amélioration des troupeaux laitiers et dépenses de classement des animaux
 - R323 fournitures pour le lait ou le bétail

R2120 Total des dépenses au titre des machines – y compris :

- R270 Petits outils
- R2111 Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos – y compris :
- R220 dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions – essence, carburant diesel et huile
 - R225 dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) – essence et huile moins R485 remboursement de la taxe sur l'essence
- R2112 Réparations, permis et assurances – y compris :
- R221 dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions – réparations, permis et assurance
 - R226 dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) – réparations, assurance et permis

R2135 Total des dépenses générales – y compris :

- R2121 Salaires (y compris RPC, RRQ, AE) – y compris :
- R195 salaires (y compris RPC, RRQ ou AE) – salaires et traitements versés aux employés agricoles ainsi que le coût réel d'hébergement. Y figurent aussi les salaires et traitements payés aux enfants et au conjoint, et toutes prestations aux employés
moins salaires ou traitements payés à soi-même
- R2122 Loyers – y compris :
- R205 loyer (terres, bâtiments et pâturages)
 - R318 location de quotas

9. Les données se rapportant à cette variable sont imputées pour la majeure partie pour les années 1996 et subséquentes parce que la plupart des sources des données (les formulaires imprimés traditionnels et les formulaires électroniques pour les exploitations non constituées en société, l'Index général des renseignements financiers – IGRF - pour les exploitations constituées en société) ne comprennent pas la ventilation des données sur les achats de bétail.

- R275 Assurances
- R285 Téléphone (fraction agricole)
- R2123 Électricité, dépenses nettes (fraction agricole) – y compris :
R290 électricité (fraction agricole)
moins R488 remboursements au titre de l'électricité
- R295 Chauffage (fraction agricole) – gaz naturel, charbon ou mazout destiné au chauffage des bâtiments agricoles, combustible servant au séchage du tabac et des cultures ainsi qu'au chauffage des serres
- R300 Travaux à forfait et location de machines – moissonnage, moissonnage-battage, pressage, battage, poudrage et pulvérisation des cultures, préparation du sol, ensemencement, sarclage, séchage des céréales, nettoyage et traitement des semences, lavage des moutons dans un bain parasiticide, tondage des moutons, pulvérisation du bétail, analyse du sol, forgeage, pension et pansage des animaux, dépenses au titre de la location ou de la location à bail de machines dans le but de générer un revenu agricole, ainsi que les frais d'abattage, de boucherie, de découpage et d'emballage
- R2126 Frais d'intérêts, nets – y compris intérêts sur hypothèques immobilières, prêts pour machinerie, etc.
moins R487 remboursements d'intérêts
- R2127 Impôts fonciers, nets – y compris :
R215 impôts fonciers payés en regard des terres et des bâtiments agricoles ainsi que la part des impôts au titre de la maison de ferme principale de même que les impôts scolaires et municipaux
moins R486 remboursements d'impôts fonciers et ceux au chapitre des terres
- R2128 Réparations de bâtiments et clôtures
- R2129 Dépenses de commercialisation – y compris :
R305 transport de marchandises et camionnage – transport des produits agricoles au marché
R328 frais de vente – commissions, ventes aux enchères et étals en bordure de route
R332 cotisations aux offices de commercialisation – par exemple l'Office de commercialisation du lait et l'Office de commercialisation des œufs, aussi prélèvements sur produits laitiers ainsi que les amendes relatives aux quotas de production de lait
- R2131 Frais divers – y compris :
R280 comptabilité, frais juridiques, fournitures de bureau, publicité, cotisations, abonnements
R283 remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance
R308 dépenses au titre de participation
R311 sable, terre et gravier
R320 autres dépenses – diverses
R322 fournitures pour la ferme – par exemple oxygène et acétylène
R333 prélèvements ou cotisations de stabilisation (prélèvements publics)
R263 produits de l'érable – lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
R267 dépenses associées au bois – lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
R307 frais d'élevage – quand un total est déclaré
R317 dépenses pour mauvaises créances (seulement les fermes constituées en société)
R660 frais de bureau à domicile
moins coût des produits vendables consommés
moins dépenses personnelles ou autres dépenses

R2500 Bénéfice net d'exploitation – R2040 total des revenus d'exploitation moins R2140 total des dépenses d'exploitation**R2145 Total, rajustements des dépenses – y compris :**

R310 Défrichage et amélioration des terres – forage ou creusage de puits artésiens, essouchage, épierrage, etc.

R316 Drainage

R2141 Rajustement de l'inventaire – y compris :

R326 rajustement obligatoire de l'inventaire ¹⁰

R327 rajustement facultatif de l'inventaire ¹⁰

R330 Déduction pour amortissement – montant déduit pour les biens amortissables

R331 Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles – toutes les dépenses en immobilisation admissibles pour l'achat de biens en immobilisation incorporels qui seront utilisés dans l'entreprise agricole, p. ex. contingent de lait ou de tabac ou d'autres droits gouvernementaux qui sont accordés pour une période illimitée

R350 Dépenses non applicables – frais qui n'ont pas été engagés dans le but de générer un revenu agricole

R2142 Autres rajustements des dépenses – y compris :

R319 achats de contingents (quota)

R309 impôt sur le capital

R2150 Total des dépenses pour fins d'impôt (R2140 + R2145)**Acquisition et cession d'éléments d'actif – jusqu'à l'année d'imposition 1995**

Les pourcentages qui suivent représentent les taux en vertu desquels l'Agence du revenu du Canada considère qu'un élément d'actif est amorti. Ces pourcentages sont en outre accompagnés des articles les plus courants de chaque catégorie. Pour obtenir une liste plus complète des éléments d'actif amortissables que comprend chaque catégorie, consulter le **Guide d'impôt - Revenus d'agriculture**.

Catégorie 1 4 %
bâtiments acquis après 1987
barrages

Catégorie 2 6 %
tuyaux permanents

Catégorie 3 5 %
bâtiments acquis entre 1978 et 1988
bassin – ciment, acier ou pierre
brise-lames – ciment ou pierre

10. Pour obtenir les définitions de ces termes, consulter le Guide d'impôt - Revenus d'agriculture fourni par l'Agence du revenu du Canada.

Catégorie 6	10 % brise-lames – bois serres chaudes clôtures – tous genres bâtiments et parties constituantes - bois, galvanisés ou transportables
Catégorie 7	15 % bateaux et parties constituantes
Catégorie 8	20 % matériel apicole nettoyeurs - grains ou semences bâtiments d'entreposage balles - tractées et faucheuses outils de 200 \$ et plus silos et remplisseurs de silo, etc.
Catégorie 9	25 % avions acquis après le 25 mai 1976 installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
Catégorie 10	30 % automobiles (y compris les voitures de tourisme – catégorie 10.1) tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc. matériel informatique et logiciels
Catégorie 12	100 % outils de moins de 200 \$
Catégorie 16	40 % avions acquis avant le 26 mai 1976
Catégorie 17	8 % chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
Catégorie 34	25 % à 50 % matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité
Catégorie 50	contingents (quotas) ¹¹
Catégorie 60	autre ¹¹

Acquisition et cession d'éléments d'actif ¹² — années d'imposition 1996 à 1999

Équipements (S140 et S240)

- catégorie 7 bateaux et parties constituantes
- catégorie 8 matériel apicole
nettoyeurs – grains ou semences
bâtiments d'entreposage
balles – tractées et faucheuses
outils de 200 \$ et plus
silos et remplisseurs de silo, etc.

11. Ces classes ont été créées par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

12. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.

- catégorie 9 avions acquis après le 25 mai 1976
installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
- catégorie 10 automobiles (y compris les voitures de tourisme – catégorie 10.1)
tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc.
matériel informatique et logiciels
- catégorie 12 outils de moins de 200 \$
- catégorie 16 avions acquis avant le 26 mai 1976
- catégorie 17 chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
- catégorie 34 matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité

Immeubles (S141 et S241)

- catégorie 1 bâtiments acquis après 1987
barrages
- catégorie 2 tuyaux permanents
- catégorie 3 bâtiments acquis entre 1978 et 1988
bassin – ciment, acier ou pierre
brise-lames de ciment ou pierre
- catégorie 6 brise-lames de bois
serres chaudes
clôtures de tous genres
bâtiments et parties constituantes – bois, galvanisés ou transportables

Terrains (S142 et S242)

- terrain

Contingents (Quotas)¹³ (S150 et S250)

- catégorie 50 contingents (quotas)

Autre¹³ (S160 et S260)

- catégorie 60 autre

Total (S198 et S298)**Revenus hors ferme¹⁴****Total des revenus hors ferme – y compris :**

- T6010¹⁵ Salaires et traitements – y compris :
- T101 revenus d'emploi avant déductions
 - T104 autres revenus d'emploi y compris pourboires et gratifications
moins T109 déduction – autres dépenses admissibles (s'applique avant 1988)
- T6020 Revenus nets d'entreprise
- T135 revenus d'entreprise
- T6030 Revenus nets de profession libérale
- T137 revenus de profession libérale
- T6040 Revenus nets de commissions
- T139 revenus de commissions

13. Ces classes ont été créées par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

14. Tous les postes qui suivent (à l'exception des variables TCHIL, FAQUE, FABC, FABEN et de certains postes dont les codes ont 4 chiffres) proviennent du formulaire T1-Générale de l'Agence du revenu du Canada et sont définis dans Votre guide d'impôt général et déclarations Impôt fédéral et provincial.

15. À compter de 1999, le total des salaires et traitements dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné dans les réserves indiennes. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.

T6050 Revenus nets d'activités de pêche
 T143 revenus de pêche

T6060 Revenus nets d'un travail indépendant non agricole

T6070 Revenus de placements – y compris :
 T120 montant imposable des dividendes
 T126 revenus nets de location
 T121 intérêts et autres revenus de placements
 T122 revenus nets de la société limitée

T6080 Revenus de pensions – y compris :
 T113 pension de sécurité de la vieillesse
 T114 prestations du RPC et RRQ
 T115 autres pensions ou pensions de retraite
 T146 versements nets des suppléments fédéraux ¹⁶

T6090 Autres revenus hors ferme – y compris :
 T118 allocations familiales (s'applique avant 1993)
 T119 prestations d'assurance-emploi ¹⁷
 T128 montant imposable de la pension alimentaire reçue
 T130 autres revenus
 T144 indemnités pour accidents du travail ¹⁶
 T145 prestations d'assistance sociale ¹⁶
 TCHIL Prestation fiscale canadienne pour enfants ¹⁸
 FAQUE allocations familiales du Québec ¹⁹
 FABC allocations familiales de la Colombie-Britannique ²⁰
 FABEN allocations familiales ²¹

T6092 REER
 T129 revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite ²²

T6095 Total des autres revenus hors ferme

T6105 Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)

T6091 Gains en capital imposables
 T127 gains en capital imposables

T6100 Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)

16. S'applique à partir de 1992.

17. Le 1er juillet 1996, le Régime d'assurance-chômage est officiellement devenu le Régime d'assurance-emploi.

18. Le programme fédéral de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui a débuté en juillet 1998 pour appuyer l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, remplace le programme de la Prestation fiscale pour enfants (PFE) précédent. La PFE, qui a été instaurée en janvier 1993, a remplacé le système universel d'allocations familiales et de crédits d'impôt pour enfants. Les estimations de 1993 du revenu hors ferme ne comprennent pas la prestation fiscale pour enfants.

19. En vigueur pour les années de référence 1994 à 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.

20. En vigueur pour l'année de référence 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.

21. Les allocations familiales de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Québec sont incluses dans la variable FABEN depuis 1997; les allocations familiales provinciales de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Saskatchewan, depuis 1998; et celles de Terre-Neuve-et-Labrador, depuis 1999. Les allocations familiales provinciales sont comprises dans la série statistique du revenu hors ferme de la famille seulement.

22. À partir de 1999, seuls les revenus de REER des particuliers âgés de 65 ans et plus sont compris dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.

Annexe C Échantillon et méthodologie des enquêtes

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

Échantillon

Dans le cadre du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA), on procède chaque année à un échantillonnage des déclarations de revenus des exploitations agricoles constituées en société et des exploitations non constituées en société pour produire des estimations pour un ensemble de variables financières. Des données détaillées sont alors recueillies sur les variables suivantes : revenus et dépenses d'exploitation et revenus hors ferme des exploitants et des familles agricoles. Toutes les variables pour lesquelles des données ont été recueillies et les codes de ces variables sont fournis dans le [tableau 2.1](#) (pages 11 et 12).

Pour les années 1987 à 1989, l'échantillon du PDF/PCSRA comprenait des fermes des deux secteurs (fermes constituées en société et fermes non constituées en société) dans l'ensemble des provinces, sauf dans les Prairies. Pour ce qui est des provinces des Prairies, un échantillon a été prélevé pour l'année 1987, mais uniquement parmi les fermes non constituées en société. À partir de l'année 1990, des exploitations des deux secteurs (fermes constituées en société et fermes non constituées en société) ont été échantillonnées dans toutes les provinces.

Pour plus de renseignements sur la taille des échantillons des enquêtes, voir le [tableau C.1 BDCEA - Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur](#).

Méthodologie

Les données du PDF/PCSRA sont établies à partir de deux sources distinctes : le fichier sur les exploitants agricoles autonomes (SEFA – Self-Employment File for Agriculture), dans lequel on prélève un échantillon aléatoire des déclarations de revenus pour les fermes non constituées en société, et le fichier CORTAX¹ (Système de traitement des déclarations de revenus des sociétés), dans lequel on sélectionne un échantillon aléatoire des déclarations de revenus produites par des entreprises constituées en société classées comme exploitations agricoles selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)² et ayant un chiffre de ventes de plus de 25 000 \$. En 2004, les taux d'échantillonnage du secteur des entreprises agricoles non constituées en société ont varié. À Terre-Neuve-et-Labrador, un recensement a été effectué tandis qu'au Québec, le taux d'échantillonnage a été d'environ 29 %. Dans le secteur des entreprises agricoles constituées en société, un recensement a été effectué dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'en Ontario, le taux d'échantillonnage a été d'environ 39 %.

Les données du secteur non constitué en société proviennent actuellement de trois types différents de déclarations de revenus : les formulaires imprimés traditionnels, les formulaires électroniques (depuis 1992) et les déclarations conjointes PCSRA-ARC³ (depuis 1997). Les

-
1. Avant l'année de référence 2001, la source pour les entreprises constituées en société était le fichier CORPAC (système de comptabilité et de recouvrement visant les sociétés).
 2. Avant l'année de référence 2001, les entreprises étaient classées comme exploitations agricoles selon la classification type des industries (CTI).
 3. PCSRA : Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
ARC : Agence du revenu du Canada

données des fermes non constituées en société qui sont tirées des formulaires imprimés sont saisies par le personnel de plusieurs centres fiscaux régionaux de l'ARC et transmises à Statistique Canada sous forme électronique. L'ARC fournit aussi à Statistique Canada les déclarations transmises électroniquement ainsi que les données de la déclaration conjointe PCSRA-ARC des entreprises agricoles tout au long de l'année.

Pour le secteur constitué en société, Statistique Canada a saisi toutes les données financières (c.-à-d. les revenus, les dépenses, l'acquisition et la cession, en détail) des déclarations de revenus des sociétés agricoles jusqu'à l'année d'enquête 1999, inclusivement. À compter de l'année d'imposition 2000, les données des sociétés agricoles proviennent d'un fichier appelé l'Index général des renseignements financiers (IGRF) et sont transmises électroniquement par l'ARC.

Les données de toutes les sources (entreprises constituées et non constituées en société) sont soumises à une série de procédures de vérification et d'imputation spécialisées, conçues et révisées chaque année par Statistique Canada. On vérifie l'exactitude de toutes les variables de revenu et de dépenses des exploitations qui ont le plus contribué dans chaque province. Les données brutes sont plus tard augmentées selon le « poids » d'échantillonnage (rajusté en fonction de la part des associés, s'il y a lieu) puis agrégées pour l'établissement des estimations finales conçues pour représenter l'ensemble de la population des déclarants du secteur des fermes.

La publication décrite dans la [section 3.4](#) intitulée **Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles – publication dans Internet** contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie du PDF/PCSRA.

Nota : Depuis l'année d'imposition 1993, les organisations communautaires agricoles sont admissibles au Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Il y a un recensement des organisations communautaires qui ont déclaré un revenu agricole sur leur déclaration de revenus et de renseignements des fiducies T3. Les estimations, avec ou sans ces organisations, peuvent être obtenues sur demande.

Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – revenus hors ferme

Il existe trois séries statistiques sur les revenus hors ferme : les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société; les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société; et les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société.

Les postes servant au calcul du revenu hors ferme des exploitants agricoles sont estimés de la même façon que les postes se rapportant au domaine agricole, sauf que dans ce cas-ci le coefficient de pondération n'est pas multiplié par la part des associés de l'exploitation. Toutefois, le coefficient de pondération pour les entités comprises dans plus d'une ferme est divisé par le nombre d'observations. Ces procédures tiennent compte des entreprises agricoles constituées en société qui ne fournissent pas le numéro d'assurance sociale des actionnaires sur leur déclaration d'impôts. Les postes pondérés sur le revenu hors ferme sont additionnés par domaine afin de produire les postes sur le revenu total hors ferme. Ces procédures tiennent compte des enregistrements contenant les données sur le revenu de

l'exploitation agricole qui pourrait comprendre des sommes ne devant pas être considérées comme des sommes provenant de la vente de produits agricoles.

Les estimations du revenu hors ferme de la famille résultent de l'appariement d'enregistrements fiscaux. Pour ce motif, les méthodes d'échantillonnage et d'estimation utilisées diffèrent quelque peu de celles des autres variables du PDF/PCSRA. Les enregistrements fiscaux du PDF/PCSRA sont appariés à ceux du fichier de la famille pour produire des estimations totales sur les familles agricoles. Le fichier de la famille est créé par la Division des données régionales et administratives (DDRA) de Statistique Canada. Le fichier d'impôt de la famille (T1FF) de la DDRA réunit les enregistrements fiscaux des particuliers afin de créer des groupes modelés sur la *famille de recensement*⁴.

En ce qui a trait aux statistiques sur le revenu hors ferme de la famille, seules les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société constituent la population visée par le PDF/PCSRA. L'échantillon de la famille du PDF/PCSRA est en fait un sous-échantillon de l'échantillon habituel du PDF/PCSRA.

On peut obtenir des renseignements plus détaillés sur l'échantillon et sur les méthodes d'estimation du revenu hors ferme de la famille du PDF/PCSRA dans la publication décrite dans la [section 3.3](#) intitulée **Statistiques sur les revenus des familles agricoles – publication dans Internet**.

Enquête nationale sur les fermes

Échantillon

L'Enquête nationale sur les fermes (ENF) a été menée chaque année dans l'ensemble des provinces du Canada jusqu'à l'année de référence 1992. Les trois principales variables qui ont été examinées sont les suivantes : les superficies en culture, les stocks de bétail et certains éléments financiers. Toutes les variables de l'ENF pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2.1](#) (page 13). Pour les années de référence 1988 à 1992, un échantillon de plus de 40 000 fermes a été prélevé. On peut obtenir des renseignements sur les données offertes auprès de la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

Méthodologie

Deux bases de sondage ont été utilisées dans l'ENF : une liste et une base aréolaire. Le pays a été divisé en trois régions principales : la région relevant de la Commission canadienne du blé (CCB); l'Ontario et le Québec; les Maritimes et le territoire de la Colombie-Britannique qui n'est pas régi par la CCB. Toutes les exploitations dont le chiffre de ventes était d'au moins 250 \$ ont été étudiées dans l'enquête. La base aréolaire est composée de régions géographiques et permet d'inclure les exploitations agricoles qui n'existaient pas lorsque le dernier recensement a été réalisé.

4. La famille de recensement correspond à un couple marié ou à un couple en union libre, avec ou sans enfants à la maison, ou à un parent seul de n'importe quel état matrimonial, avec au moins un enfant habitant à la maison. Il n'y a pas de restriction en ce qui concerne l'âge de l'enfant. Les enfants doivent déclarer un état matrimonial autre que « marié » ou « conjoint de fait » et ne pas avoir d'enfants vivant dans le ménage. Avant les données de 1998, les enfants devaient avoir un état matrimonial « célibataire ». À compter des données de 2000, les couples homosexuels sont également inclus.

Le processus de collecte des données a débuté à l'aide de questionnaires détaillés, lesquels comprenaient des questions sur la superficie et l'utilisation des terres agricoles, les stocks de bétail et sur certaines variables financières. Les questionnaires ont ensuite fait l'objet d'une vérification approfondie, laquelle comprenait l'imputation dans le cas des questionnaires partiels. Les poids d'échantillonnage ont été ajustés pour tenir compte de la non-réponse puis ces poids ont été appliqués aux questionnaires acceptés à la vérification pour produire les estimations.

Enquête de juin sur les cultures

Échantillon

L'Enquête de juin sur les cultures (EJC) fait partie d'une série d'enquêtes annuelles probabilistes visant la collecte et la diffusion des données sur les intentions d'ensemencement, les superficies ensemencées et récoltées, le rendement, la production et les stocks pour les principales grandes cultures au Canada.

En 2004, un échantillon d'environ 31 000 fermes a été tiré. Cette enquête porte sur les superficies des grandes cultures que les producteurs ont ensemencées à la fin de la campagne agricole 2003-2004. Toutes les variables de l'EJC pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2.1](#) (page 14).

Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture recueille de l'information sur toutes les exploitations agricoles au Canada, y compris les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les réserves indiennes, etc. Le Recensement de l'agriculture permet d'établir une liste des fermes et de leur superficie en culture à partir de laquelle un échantillon probabiliste est sélectionné pour l'Enquête de juin sur les cultures.

Seule la base de sondage de type « liste » est utilisée pour l'Enquête de juin sur les cultures depuis 1996⁵. En 1998, cette liste représentait toutes les exploitations agricoles du Canada dénombrées au cours du Recensement de l'agriculture, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. Avant 1998, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste. Cette base est stratifiée en groupes homogènes et repose sur les caractéristiques du recensement (par exemple : la taille de la ferme, la superficie en culture et le type d'exploitation) et les frontières géographiques provinciales.

On entreprend le processus de collecte des données par l'entremise du système d'Interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants. Aucune imputation n'est effectuée pour les données manquantes. Des facteurs de pondération théorique sont ajustés à l'aide du processus d'ajustement des facteurs de pondération dans les cas de non-réponse partielle ou totale.

5. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995.

Nota : Les données de l'Enquête de juin sur les cultures faisant partie de la BDCEA sont des indicateurs de l'enquête et peuvent ne pas correspondre aux estimations que diffuse la Section des cultures. Les estimations de la BDCEA n'ont pas été redressées pour tenir compte des données administratives ni pour refléter les résultats du Recensement de l'agriculture de 1996 et de 2001.

Enquête de juillet sur le bétail

Échantillon

L'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) est une enquête probabiliste menée chaque année. On demande aux exploitations enquêtées de déclarer tous les animaux de l'exploitation agricole, peu importe qui en est le propriétaire.

En 2004, un échantillon d'environ 19 600 fermes a été tiré. Les données ont été recueillies par l'entremise du système d'Interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2.1](#) (page 14).

Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture permet de recueillir des renseignements sur toutes les fermes au Canada. Les fermes de recensement comprennent toutes les exploitations agricoles dont la production est destinée à la vente, y compris les parcs d'engraissement, les fermes institutionnelles, les fermes dans les réserves indiennes, les pâturages collectifs, les réserves de pâturage collectif, etc.

Seule la base de sondage de type « liste » est utilisée pour l'Enquête de juillet sur le bétail depuis 1996⁶. En 1998, cette liste représentait toutes les fermes dénombrées lors du plus récent recensement, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages collectifs, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. En 1993 et 1994, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste.

On entreprend le processus de collecte des données par l'entremise du système ITAO. Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants. Les exploitants doivent déclarer leurs stocks au 1^{er} juillet. Les questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

Nota : Les estimations totales sur les stocks de bovins et de veaux, de porcs, et de moutons et d'agneaux qui proviennent de l'Enquête de juillet sur le bétail et qui font partie de la BDCEA ont été redressées pour tenir compte des données administratives et pour refléter les résultats des recensements de l'agriculture de 1996 et de 2001.

6. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995.

Enquête financière sur les fermes

Échantillon

Avant 1992, l'Enquête financière sur les fermes (EFF) était connue comme l'Enquête de la Société du crédit agricole (SCA). L'enquête de la SCA a été menée en 1981, 1984, 1988 et 1990 (recueillant les données de 1980, 1983, 1987 et 1989). En 1992, l'EFF a recueilli des renseignements financiers détaillés auprès d'environ 12 000 fermes de partout au Canada. En 1993, en raison de contraintes budgétaires, l'échantillon a été réduit pour inclure seulement les fermes des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique.

Entre 1994 et 2002, l'enquête a été menée tous les deux ans. En 2003, l'EFF est devenue une enquête annuelle avec un échantillon d'environ 18 000 fermes. Même si la taille relativement petite de l'échantillon peut limiter dans une certaine mesure la désagrégation, il est possible d'obtenir des renseignements financiers agricoles fiables. Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2.1](#) (pages 15 et 16).

Méthodologie

Dans le cadre de l'Enquête financière sur les fermes, seule la base de sondage de type « liste » est utilisée depuis 1996⁶ pour produire des estimations précises pour des variables financières. Par les cycles passés, les fermes fiscales étaient ajoutées à la base de sondage. Toutefois, les fermes fiscales n'ont pas été ajoutées pour l'EFF de 2004. Ce sont plutôt les fermes visées par l'Enquête de dépistage des fermes (EDF) de 2003 qui ont été la principale source de fermes supplémentaires. Les données des questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

La publication intitulée *Enquête financière sur les fermes* contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie de l'EFF. (Voir la [section 3.5](#) intitulée **Enquête financière sur les fermes – publication dans Internet.**)

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la méthodologie du Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, de l'Enquête nationale sur les fermes, de l'Enquête de juin sur les cultures, de l'Enquête de juillet sur le bétail et de l'Enquête financière sur les fermes, communiquez avec la [Division de l'agriculture](#) de Statistique Canada.

6. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995. Il n'y a pas eu de base aréolaire en 1988.

Tableau C.1 BDCEA - Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée)

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ⁷ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société (T1)	Secteur constitué en société (T2)	
Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole			Nombre de dossiers fiscaux		
1987	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	36 301	4 384	40 685
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes sauf les Prairies	34 628	...	34 628
1988 ⁹	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	25 210	4 592	29 802
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes sauf les Prairies	24 338	...	24 338
1989 ⁹	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	26 033	4 583	30 616
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes sauf les Prairies	25 034	...	25 034
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes sauf les Prairies	21 691	...	21 691
1990	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	39 542	9 223	48 765
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	37 294	...	37 294
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	31 726	...	31 726
1991	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	48 616	9 862	58 478
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	45 964	...	45 964
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	39 079	...	39 079
1992	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	49 826	9 553	59 379
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	46 780	...	46 780
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	40 286	...	40 286
1993	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	56 069	9 309	65 378 ¹⁰
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	52 725	...	52 725
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	56 069	12 090	68 815
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	44 911	...	44 911
1994	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	53 810	10 640	64 450 ¹⁰
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	50 164	...	50 164
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	53 810	14 246	68 056
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	42 620	...	42 620
1995	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	90 547 ¹¹	11 669	102 216 ¹⁰
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	86 439	...	86 439
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	90 547	15 644	106 191
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	68 177	...	68 177
1996	Revenus et dépenses et Acquisition et cession¹²	Toutes les provinces	110 404	11 453	121 857 ¹⁰
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ⁸	Toutes les provinces	104 925	...	104 925
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	110 404	15 399	125 803
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	81 929	...	81 929

7. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

8. Revenus hors ferme des exploitants qui exploitent une seule entreprise non constituée en société.

9. Les données relatives à la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.

10. Les organisations communautaires sont exclues.

11. La couverture des déclarations de revenus transmises par voie électronique a été élargie en 1995.

12. De 1996 à 1999, acquisition et cession couvrent les déclarations T2 et T3 seulement.

Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – suite

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹³ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société (T1)	Secteur constitué en société (T2)	
Programme des données fiscales et Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – fin			Nombre de dossiers fiscaux		
1996	Revenus et dépenses et Acquisition et cession¹⁴	Toutes les provinces	110 404	11 453	121 857 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	104 925	...	104 925
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	110 404	15 399	125 803
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	81 929	...	81 929
1997	Revenus et dépenses et Acquisition et cession¹⁴	Toutes les provinces	114 351	11 782	126 133 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	109 608	...	109 608
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	114 513	15 665	130 016
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	84 053	...	84 053
1998	Revenus et dépenses et Acquisition et cession¹⁴	Toutes les provinces	129 449	8 800	138 249 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	123 965	...	123 965
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	129 449	11 185	140 634
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	93 450	...	93 450
1999	Revenus et dépenses et Acquisition et cession¹⁴	Toutes les provinces	127 695	10 764	138 459 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	122 132	...	122 132
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	127 695	14 322	142 017
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	91 569	...	91 569
2000	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	132 824	9 984	142 808 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	127 076	...	127 076
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	132 824	15 263	148 087
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	94 539	...	94 539
2001	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	141 767	11 634	153 401 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	135 599	...	135 599
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	141 767	19 973	161 740
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	99 266	...	99 266
2002	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	142 263	12 979	155 242 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	136 083	...	136 083
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	142 263	23 125	165 388
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	99 304	...	99 304
2003	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 253	13 234	146 487 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	126 718	...	126 718
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 253	23 847	157 100
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces	92 662	...	92 662
2004	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 569	13 445	147 014 ¹⁵
	Revenus hors ferme des exploitants (T1) ¹⁶	Toutes les provinces	126 998	...	126 998
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 569	24 462	158 031
	Revenus hors ferme des familles agr.	Toutes les provinces

13. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

14. De 1996 à 1999, acquisition et cession couvrent les déclarations T2 et T3 seulement.

15. Les organisations communautaires sont exclues.

16. Revenus hors ferme des exploitants qui exploitent une seule entreprise non constituée en société.

Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – suite

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹⁷ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Enquête de juin sur les cultures			Nombre d'exploitations agricoles		
1993	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 523	2 156	20 679
1994	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 676	2 246	21 922
1995	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 863	2 228	21 091
1996	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	21 259	2 435	23 694
1997	Superficies cultivées	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 440	2 211	21 651
1998	Superficies cultivées	Toutes les provinces	20 679	2 038	22 717
1999	Superficies cultivées	Toutes les provinces	20 997	2 373	23 370
2000	Superficies cultivées	Toutes les provinces	19 722	2 401	22 123
2001	Superficies cultivées	Toutes les provinces	19 487	2 838	22 325
2002	Superficies cultivées	Toutes les provinces	16 981	2 871	19 852
2003	Superficies cultivées	Toutes les provinces	18 570	3 618	22 188
2004	Superficies cultivées	Toutes les provinces	18 498	3 918	22 416
Enquête de juillet sur le bétail					
1993	Taille des cheptels	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 588	2 772	22 360
1994	Taille des cheptels	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	20 082	2 700	22 782
1995	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 942	2 646	21 588
1996	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 488	2 619	21 107
1997	Taille des cheptels	Toutes les provinces	16 561	2 380	18 941
1998	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 792	2 389	21 181
1999	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 807	2 644	21 451
2000	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 288	2 660	20 948
2001	Taille des cheptels	Toutes les provinces	17 968	2 985	20 953
2002	Taille des cheptels	Toutes les provinces	16 982	3 210	20 192
2003	Taille des cheptels	Toutes les provinces	18 347	4 171	22 518
2004	Taille des cheptels	Toutes les provinces	13 002	3 268	16 270

17. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – fin

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon ¹⁸ enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
Enquête financière sur les fermes					
1987	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 133	1 148	5 281
1989	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 082	1 247	5 329
1991	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 018	1 455	7 473
1992	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Provinces des Prairies et C.-B.	3 836	584	4 420
1993	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 795	1 214	8 009
1995	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 038	1 394	7 432
1997	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 364	3 210	13 574
1999	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 919	3 539	13 458
2001	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 674	3 557	13 231
2002	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 492	3 724	13 216
2003	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 902	4 521	15 423
2004	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	8 897	3 908	12 805

18. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

Annexe D Description des codes SCIAN

Descriptions

Les codes et les titres des classes du SCIAN Canada sont présentés avec une description détaillée des activités qui y sont incluses. La description de la classe est suivie de quelques exclusions importantes qui identifient les activités classifiées ailleurs dans le SCIAN avec le code auquel l'activité est associée. Finalement, une liste d'exemples d'activités qui appartiennent à la classe est fournie.

11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la culture agricole, l'élevage, la récolte du bois, la prise de poissons et d'autres animaux dans leur habitat naturel et l'offre de services connexes de soutien.

Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale est la recherche agricole ou les services vétérinaires.

111 Cultures agricoles

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpantes, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199, Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences sont rangés dans la classe de la culture appropriée.

11111 Culture du soja

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture du soja; Soya, culture du

111110 Culture du soja

Voir la description de la classe 11111, ci-dessus.

11112 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

Exemple(s) d'activité(s) : Canola (colza), culture du; Graine de lin, culture de la; Moutarde, culture de la graine de; Tournesol, culture de

111120 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)^{ÉU}

Voir la description de la classe 11112, ci-dessus.

11113 Culture de pois et de haricots secs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois et de haricots secs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de haricots et de pois verts (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Féverole à petits grains, culture des; Haricots secs des champs, culture d'; Légumineuses séchées à gousses, culture des; Lentilles sèches, culture de; Pois secs, grande culture

111130 Culture de pois et de haricots secs^{ÉU}

Voir la description de la classe 11113, ci-dessus.

11114 Culture du blé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

Exemple(s) d'activité(s) : Blé durum, culture du; Culture du blé

111140 Culture du blé

Voir la description de la classe 11114, ci-dessus.

11115 Culture du maïs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme de culture du maïs grain; Maïs à éclater, culture du

111150 Culture du maïs^{ÉU}

Voir la description de la classe 11115, ci-dessus.

11116 Culture du riz

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du riz sauvage (11119, Autres cultures céréalières).

Exemple(s) d'activité(s) : Riz (sauf riz sauvage), culture de

111160 Culture du riz

Voir la description de la classe 11116, ci-dessus.

11119 Autres cultures céréalières

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de céréales. Sont aussi comprises les fermes dont l'activité principale est la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé (11114, Culture du blé);
- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs);
- la culture du riz, sauf le riz sauvage (11116, Culture du riz); et
- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons).

Exemple(s) d'activité(s) : Avoine, culture de l'; Culture de graines oléagineuses et céréaliculture, mixte; Grains à canari, culture du; Millet, culture du; Orge, culture de l'; Riz sauvage, culture du; Sarrasin, culture du; Seigle, culture du

111190 Autres cultures céréalières^{CAN}

Voir la description de la classe 11119, ci-dessus.

1112 Culture de légumes et de melons

Voir la description de la classe 11121, ci-dessous.

11121 Culture de légumes et de melons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons ainsi que de légumes et melons à repiquer.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs); et
- la culture de légumes et de melons en serre ou sous abri (11141, Culture vivrière en serre).

111211 Culture de pommes de terre^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre et de pommes de terre de semence, sauf les patates douces.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de la patate douce, du manioc et de l'igname (111219, Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)).

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de la pomme de terre (sauf patates douces et ignames); Pommes de terre de semence, culture des

111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture d'ignames; Culture de plants de légumes de serre; Cultures légumières; Jardin maraîcher; Maïs sucrés, production de; Melon, culture de; Pommes de terre douces, culture de; Semences de légumes, production de

1113 Culture de fruits et de noix

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

11131 Culture d'oranges

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des oranges.

Exemple(s) d'activité(s) : Orangeriaies, cultures et plantation

111310 Culture d'oranges

Voir la description de la classe 11131, ci-dessus.

11132 Culture d'agrumes (sauf les oranges)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des agrumes, sauf les oranges.

Exemple(s) d'activité(s) : Citrons, cultures et plantations

111320 Culture d'agrumes (sauf les oranges)^{ÉU}

Voir la description de la classe 11132, ci-dessus.

11133 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la cueillette de petits fruits et de noix poussant sur des plantes indigènes non cultivées (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers).

Exemple(s) d'activité(s) : Baies, production de; Fraises, culture de; Marais de canneberges; Noiseraies, cultures et plantations; Vergers de pommes; Vignobles

111330 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)^{CAN}

Voir la description de la classe 11133, ci-dessus.

1114 Culture en serre et en pépinière et floriculture

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

11141 Culture vivrière en serre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer, non sous abris (11121, Culture de légumes et de melons).

111411 Culture de champignons^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de champignons.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de champignons; Production de blanc de champignon

111419 Autres cultures vivrières en serre^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture d'aliments (sauf champignons) sous abri; Culture d'herbacées, cultivés sous abri; Culture de légumes, cultivés sous abri; Hautes algues marines cultivées

sous abri; Marché de légumes de serre; Récolte vivrière hydroponique cultivé sous abri; Tomates de serre, culture

11142 Culture en pépinière et floriculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et de floriculture comme le matériel de pépinière, les arbustes, les fleurs coupées, les graines de fleurs, les fleurs et les plantes vertes en pots, les plantes à fleurs à repiquer, les plantes d'ornement, ou une combinaison de ces cultures, et la production de matériel de propagation, par exemple, les mottes de plantation, les boutures et les cultures de tissus. Est également comprise dans cette classe la culture de plantes ligneuses à courte rotation, comme les arbres de Noël coupés et les peupliers deltoïdes destinés à la production de pâte à papier qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer (11121, Culture de légumes et de melons);
- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (11311, Exploitation de terres à bois);
- la culture d'arbres de semis pour la reforestation (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers); et
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (44422, Pépinières et centres de jardinage).

111421 Culture en pépinière et arboriculture^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et d'arbres, et les plantes ligneuses à courte rotation destinées à la production de pâte et d'arbres à replanter qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (113110, Exploitation de terres à bois); et
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage).

Exemple(s) d'activité(s) : Arbres de Noël, ferme d'; Culture d'arbres fruitiers de pépinière; Culture d'arbustes ornementaux en pépinière; Culture de plantes en pépinière; Culture de plantes en plate-bande; Culture du gazon; Pépinière (arbres et plantes); Rosiers de pépinière

111422 Floriculture^{ÉU}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée ou en plein champ de produits de floriculture et le matériel de propagation.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la vente au détail de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage).

Exemple(s) d'activité(s) : Bulbes de fleur, production en serre de; Culture de fleurs en pépinière; Floriculture en serre; Semences de fleurs, culture des

1119 Autres cultures agricoles

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

11191 Culture du tabac

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture du tabac

111910 Culture du tabac

Voir la description de la classe 11191, ci-dessus.

11192 Culture du coton

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de coton

111920 Culture du coton

Voir la description de la classe 11192, ci-dessus.

11193 Culture de la canne à sucre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

Exemple(s) d'activité(s) : Culture de canne à sucre

111930 Culture de la canne à sucre

Voir la description de la classe 11193, ci-dessus.

11194 Culture du foin

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du foin de graminées ou de plantes fourragères ou d'ensilage (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales); et
- la culture de semences de foin et de gazon (11199, Toutes les autres cultures agricoles).

Exemple(s) d'activité(s) : Foin, culture du; Fourrage, culture de (sauf le maïs grain); Luzerne, culture de la; Trèfle, culture du

111940 Culture du foin^{EU}

Voir la description de la classe 11194, ci-dessus.

11199 Toutes les autres cultures agricoles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme les arachides, la betterave à sucre, l'agave, les semences de foin et de gazon, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les algues, de même que la récolte du thé et de l'eau d'érable. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte, comme la culture mixte de fruits et de légumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales);
- la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (11119, Autres cultures céréalières);
- la culture de légumes et de melons (11121, Culture de légumes et de melons);
- la culture de noix et de fruits (1113, Culture de fruits et de noix);

- la culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (1114, Culture en serre et en pépinière et floriculture);
- la culture du tabac (11191, Culture du tabac);
- la culture du coton (11192, Culture du coton);
- la culture de la canne à sucre (11193, Culture de la canne à sucre); et
- la culture du foin (11194, Culture du foin).

111993 Culture mixte de fruits et de légumes^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture mixte de fruits et de légumes.

Exemple(s) d'activité(s) : Fruits de verger et légumes, culture mixte de; Fruits et légumes, culture mixte de; Petits fruits et légumes, production mixte de

111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, de même que la récolte de l'eau d'érable. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte (sauf la culture mixte de fruits et de légumes).

Exemple(s) d'activité(s) : Arachides, culture d'; Betterave à sucre, culture de la; Culture de ginseng, sauf culture en serre; Culture de menthe, sauf culture en serre; Cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement la culture agricole); Cultures générales; Érablière, exploitation; Ferme de grande culture mixte (sauf pour le grain et les graines d'huile); Houblons, culture de; Légumineuses (fourrage), culture de; Sève d'érable, récolte de; Sirop d'érable et produits dérivés, production

112 Élevage

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production animale est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.

1121 Élevage de bovins

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage, la traite et l'engraissement des bovins.

11211 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la traite des bovins laitiers (11212, Élevage de bovins laitiers et production laitière).

Exemple(s) d'activité(s) : Bovins de boucherie, élevage de; Génisse pour renouvellement de troupeau laitier, élevage; Parc d'engraissement pour bovins

112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement^{CAN}

Voir la description de la classe 11211, ci-dessus.

11212 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement);
- l'élevage de bovins laitiers de remplacement (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); et
- la traite des chèvres (11242, Élevage de chèvres).

Exemple(s) d'activité(s) : Lait liquide, cru, production; Vaches laitières et lait, production; Vente de lait

112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Voir la description de la classe 11212, ci-dessus.

1122 Élevage de porcs

Voir la description de la classe 11221, ci-dessous.

11221 Élevage de porcs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de cochons; Élevage de porcs; Élevage de truies pour naissances (ferme); Élevage de verrats; Parc d'engraissement pour porcs; Porcelets sevrés (nourrisseurs), élevage; Porcs, exploitation de ferme de naissance de

112210 Élevage de porcs^{ÉU}

Voir la description de la classe 11221, ci-dessus.

1123 Élevage de volailles et production d'œufs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

11231 Production d'œufs de poules

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'œufs, y compris les œufs d'incubation.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de pondeuses

112310 Production d'œufs de poules^{ÉU}

Voir la description de la classe 11231, ci-dessus.

11232 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de poulets à griller; Poulets à frire, élevage

112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Voir la description de la classe 11232, ci-dessus.

11233 Élevage de dindons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de dindons; Œufs de dindes, production d'œufs

112330 Élevage de dindons

Voir la description de la classe 11233, ci-dessus.

11234 Couvoirs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'accoupage de volailles de toutes sortes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (11299, Tous les autres types d'élevage).

Exemple(s) d'activité(s) : Couvoir de poussins, service de; Couvoir pour volailles

112340 Couvoirs

Voir la description de la classe 11234, ci-dessus.

11239 Élevage d'autres volailles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage de volailles comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles d'abattage ou de pondeuses rangées dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

112391 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles pour l'abattage ou la production d'œufs rangées dans d'autres classes sont compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules);
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage);
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons);
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs);
- l'élevage de toutes autres volailles (112399, Élevage de toutes autres volailles); et
- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers).

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme de volailles et d'œufs; Volailles, élevage mixte de

112399 Élevage de toutes autres volailles^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements, qui ne figurent dans aucune autre classe, et dont l'activité principale est l'élevage d'autres volailles, comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules);
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage);
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons);
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs);

- l'élevage de volailles combiné à la production d'œufs (112391, Élevage de volailles combiné à la production d'œufs); et
 - l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers).
- Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de cailles; Élevage de canards; Élevage de faisans; Élevage de pigeonneaux; Oies, ferme d'; Pintades, élevage de; Production d'œufs de volaille (sauf de poules et de dindes)

1124 Élevage de moutons et de chèvres

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

11241 Élevage de moutons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

Exemple(s) d'activité(s) : Agneaux, ferme d'; Élevage de moutons; Laine brute, production; Parcs d'engraissement, agneaux

112410 Élevage de moutons^{ÉU}

Voir la description de la classe 11241, ci-dessus.

11242 Élevage de chèvres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

Exemple(s) d'activité(s) : Ferme d'élevage de chèvres; Production de lait de chèvres; Production de mohair

112420 Élevage de chèvres

Voir la description de la classe 11242, ci-dessus.

1125 Aquaculture animale

Voir la description de la classe 11251, ci-dessous.

11251 Aquaculture animale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la pisciculture et la culture de mollusques et de crustacés ou de toute autre sorte d'animaux aquatiques. Ces établissements font appel à diverses formes d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, notamment la garde en captivité des animaux, l'empoissonnement régulier et l'alimentation des animaux, et la protection des animaux contre les prédateurs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la prise ou la capture de poissons et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel (11411, Pêche).
- Exemple(s) d'activité(s) : Aleviniers de poissons; Crustacés et mollusques, élevage de; Perles de culture, production de; Pisciculture; Production de grenouilles, ferme d'élevage; Saumoneau (poisson de pisciculture), élevage, service de pêche

112510 Aquaculture animale^{CAN}

Voir la description de la classe 11251, ci-dessus.

1129 Autres types d'élevage

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

11291 Apiculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

Exemple(s) d'activité(s) : Apicole, exploitation; Miel et production de cire d'abeilles

112910 Apiculture

Voir la description de la classe 11291, ci-dessus.

11292 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'hébergement des chevaux (11521, Activités de soutien à l'élevage).

Exemple(s) d'activité(s) : Élevage de chevaux; Élevage de mulets; Équidés, élevage; Urine de jument gravide, production

112920 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Voir la description de la classe 11292, ci-dessus.

11293 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- le piégeage ou la chasse d'animaux à fourrure sauvages (11421, Chasse et piégeage).

Exemple(s) d'activité(s) : Animaux à fourrure, élevage d'; Élevage de chinchilla; Élevage de lapins; Peaux d'animaux à fourrure (élevage dans un ranch), non apprêtées, production

112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Voir la description de la classe 11293, ci-dessus.

11299 Tous les autres types d'élevage

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les lamas, les bisons, les sangliers, les chevreuils, les élans, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et les autres animaux familiers. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de bovins (1121, Élevage de bovins);

- l'élevage de porcs (11221, Élevage de porcs);
- l'élevage de la volaille (1123, Élevage de volailles et production d'oeufs);
- l'élevage de moutons et de chèvres (1124, Élevage de moutons et de chèvres);
- l'élevage d'animaux aquatiques (11251, Aquaculture animale);
- l'apiculture (11291, Apiculture);
- l'élevage de chevaux et d'autres équidés (11292, Élevage de chevaux et d'autres équidés); et
- l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins (11293, Élevage d'animaux à fourrure et de lapins).

112991 Élevage mixte d'animaux^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sans qu'aucun animal ne prédomine.

Exemple(s) d'activité(s) : Bétail et volaille, ferme mixte; Cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement l'élevage du bétail); Ferme d'élevage mixte; Ferme spécialisée dans l'élevage du bétail et animaux en général

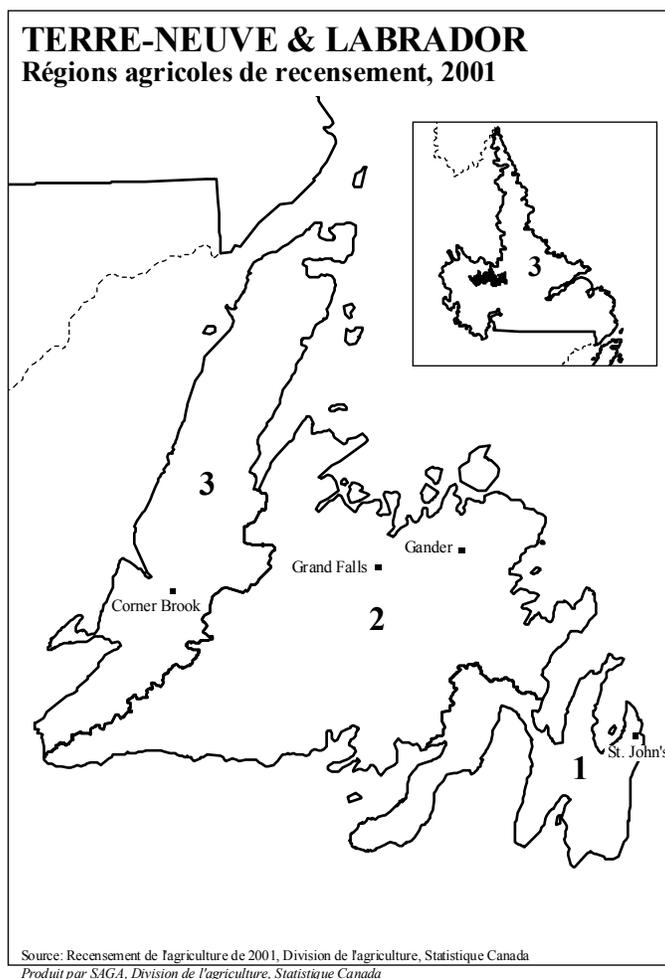
112999 Tous les autres types d'élevage divers^{CAN}

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux.

Exemple(s) d'activité(s) : Animaux domestiques, élevage d'; Élevage d'animaux de laboratoire (p. ex., rats, souris, cobayes); Élevage de vers; Sanglier, élevage de; Volières (p. ex., perroquets, canaris, inséparables)

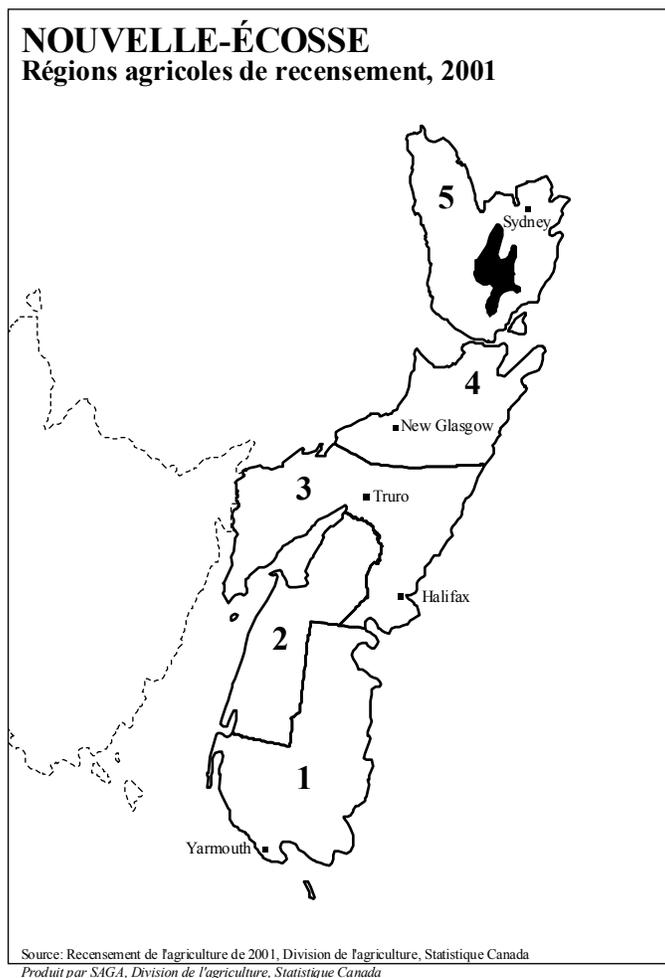
Source : Cette information a été obtenue à partir de la publication *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN Canada* (N° 12-501-XPf au catalogue).

Annexe E Cartes du recensement



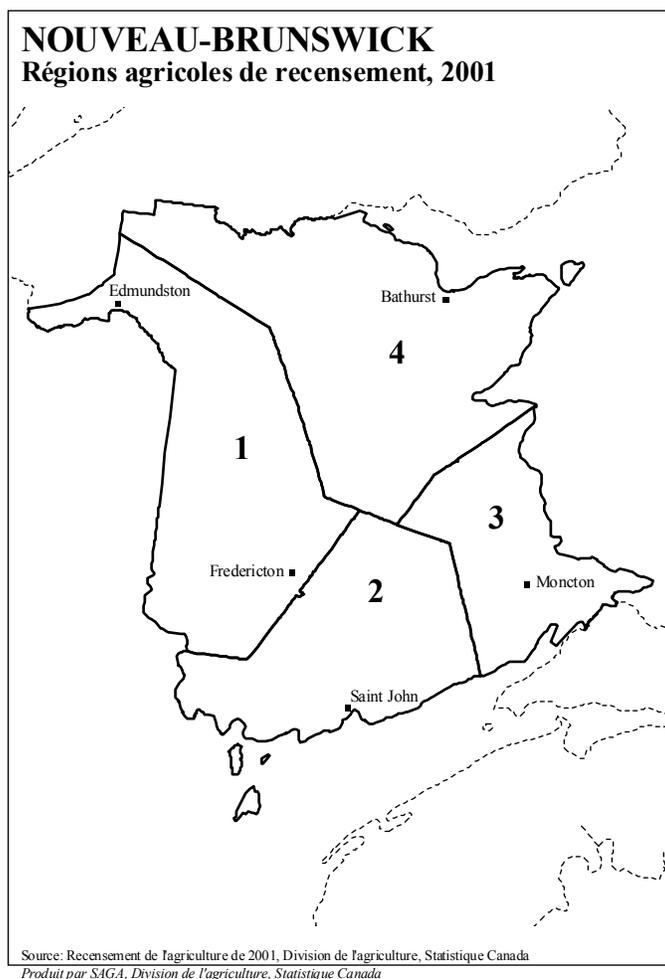
Terre-Neuve-et-Labrador

1. Région agricole de recensement 1
2. Région agricole de recensement 2
3. Région agricole de recensement 3



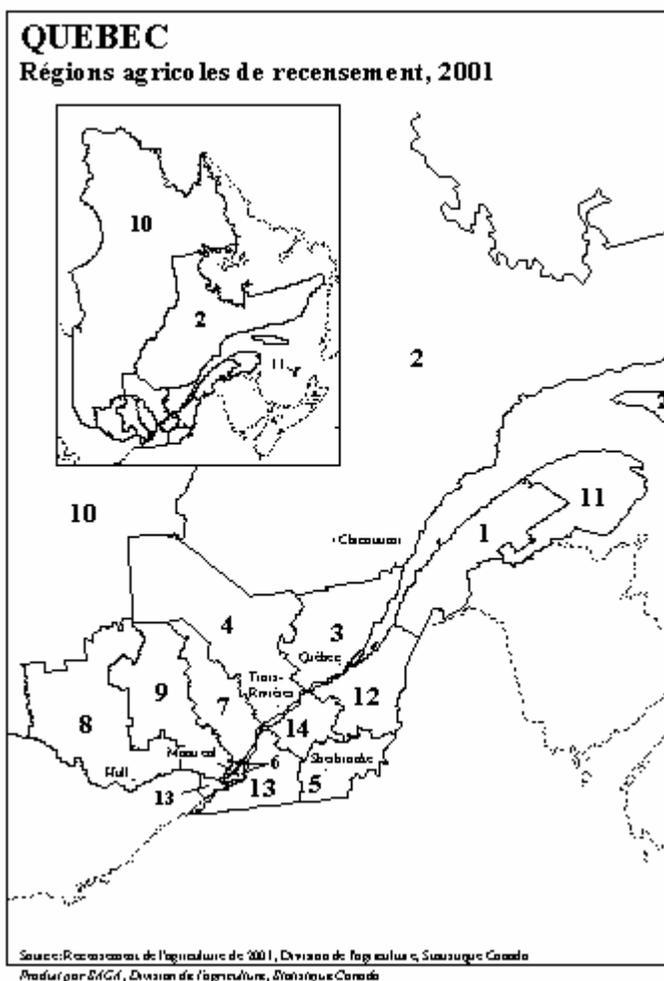
Nouvelle-Écosse

1. Région agricole de recensement 1
2. Région agricole de recensement 2
3. Région agricole de recensement 3
4. Région agricole de recensement 4
5. Région agricole de recensement 5



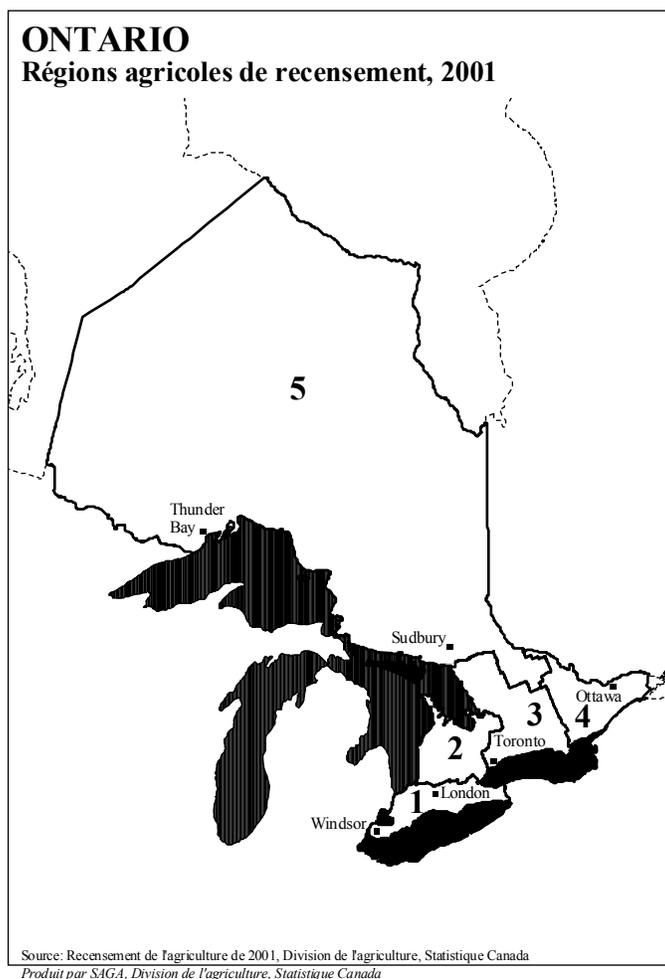
Nouveau-Brunswick

1. Région agricole de recensement 1
2. Région agricole de recensement 2
3. Région agricole de recensement 3
4. Région agricole de recensement 4



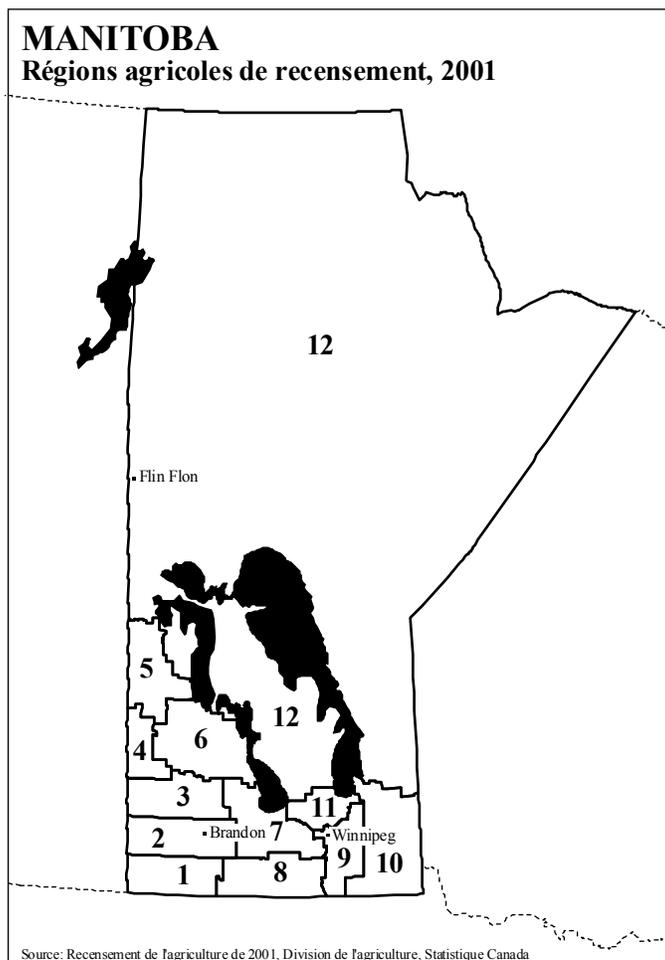
Québec

- 1. Bas-Saint-Laurent
- 2. Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord
- 3. Québec
- 4. Mauricie
- 5. Estrie
- 6. Montréal, Laval
- 7. Lanaudière
- 8. Outaouais
- 9. Laurentides
- 10. Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
- 11. Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
- 12. Chaudière, Appalaches
- 13. Montérégie
- 14. Centre-du-Québec



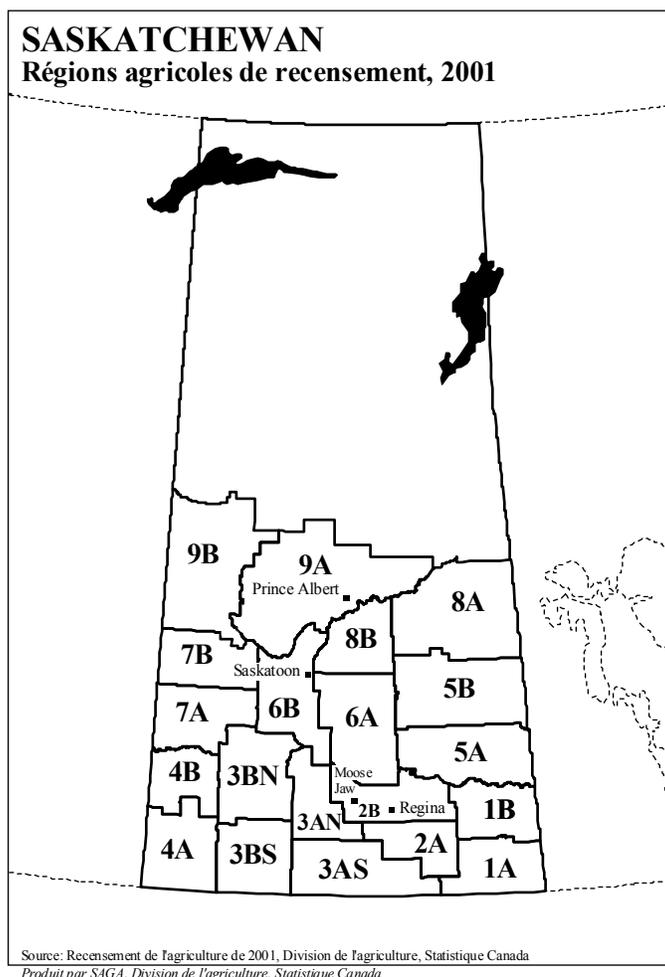
Ontario

1. Région du Sud de l'Ontario
2. Région de l'Ouest de l'Ontario
3. Région du Centre de l'Ontario
4. Région de l'Est de l'Ontario
5. Région du Nord de l'Ontario



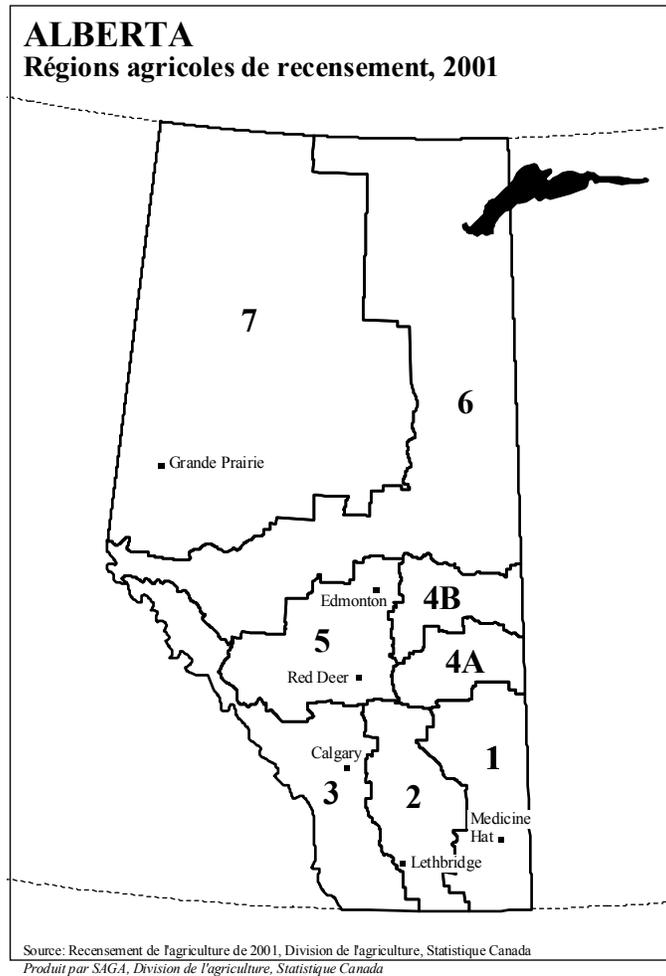
Manitoba

- 1. Région agricole de recensement 1
- 2. Région agricole de recensement 2
- 3. Région agricole de recensement 3
- 4. Région agricole de recensement 4
- 5. Région agricole de recensement 5
- 6. Région agricole de recensement 6
- 7. Région agricole de recensement 7
- 8. Région agricole de recensement 8
- 9. Région agricole de recensement 9
- 10. Région agricole de recensement 10
- 11. Région agricole de recensement 11
- 12. Région agricole de recensement 12



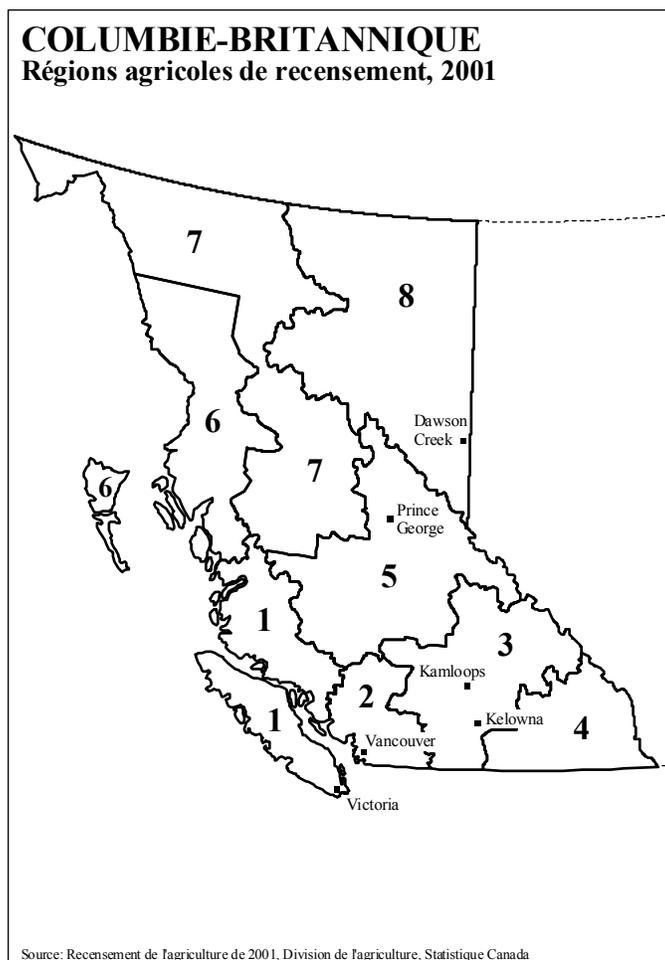
Saskatchewan

- | | | | |
|------|------------------------------------|-----|-----------------------------------|
| 1A. | Région agricole de recensement 1A | 5A. | Région agricole de recensement 5A |
| 1B. | Région agricole de recensement 1B | 5B. | Région agricole de recensement 5B |
| 2A. | Région agricole de recensement 2A | 6A. | Région agricole de recensement 6A |
| 2B. | Région agricole de recensement 2B | 6B. | Région agricole de recensement 6B |
| 3AN. | Région agricole de recensement 3AN | 7A. | Région agricole de recensement 7A |
| 3AS. | Région agricole de recensement 3AS | 7B. | Région agricole de recensement 7B |
| 3BN. | Région agricole de recensement 3BN | 8A. | Région agricole de recensement 8A |
| 3BS. | Région agricole de recensement 3BS | 8B. | Région agricole de recensement 8B |
| 4A. | Région agricole de recensement 4A | 9A. | Région agricole de recensement 9A |
| 4B. | Région agricole de recensement 4B | 9B. | Région agricole de recensement 9B |



Alberta

1. Région agricole de recensement 1
2. Région agricole de recensement 2
3. Région agricole de recensement 3
- 4A. Région agricole de recensement 4A
- 4B. Région agricole de recensement 4B
5. Région agricole de recensement 5
6. Région agricole de recensement 6
7. Région agricole de recensement 7

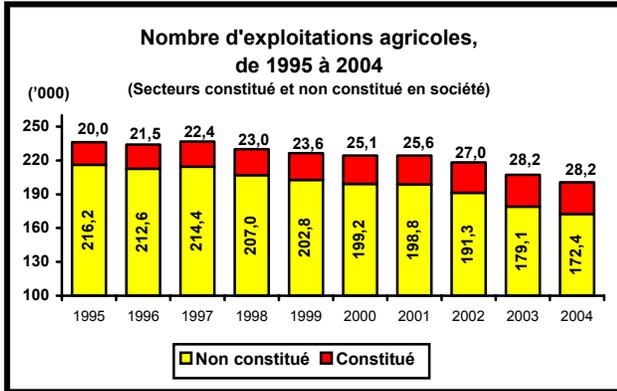


Colombie-Britannique

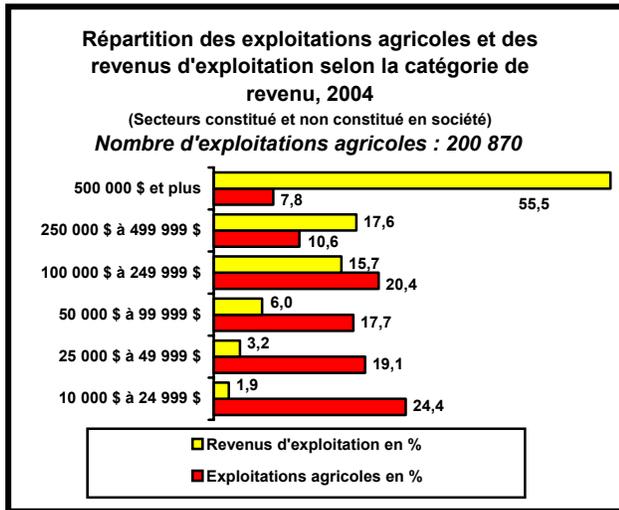
1. Région de Vancouver Island, Coast
2. Région de Lower Mainland, Southwest
3. Région de Thompson, Okanagan
4. Région de Kootenay
5. Région de Cariboo
6. Région de North Coast
7. Région de Nechako
8. Région de Peace River

Annexe F L'agriculture en bref – Canada

Information tirée de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles*



Source : BDCEA, PDF/PCSRA



Source : BDCEA, PDF/PCSRA

*** Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA)**

La BDCEA intègre en une seule base les résultats de diverses enquêtes et les données provenant de dossiers administratifs. Elle peut fournir aux utilisateurs un éventail plus vaste que jamais de données désagrégées de nature physique et financière à l'égard des exploitations agricoles.

La BDCEA offre actuellement plusieurs grandes sources de données. Il s'agit du *Programme des données fiscales et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSRA)*, de l'*Enquête financière sur les fermes (EFF)*, de l'*Enquête de juin sur les cultures (EJC)* et de l'*Enquête de juillet sur le bétail (EJB)*. Vous trouverez à l'annexe C du Manuel de référence de la BDCEA un résumé sur la méthodologie et la procédure d'échantillonnage utilisées pour chacune des sources de données.

La BDCEA est le résultat d'un projet mené conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada.

Les estimations présentées dans L'agriculture en bref couvrent les exploitations agricoles ayant des revenus bruts d'exploitation de 10 000 \$ et plus. Les exploitations du secteur constitué en société ayant des ventes agricoles de moins de 25 000 \$ sont exclues du PDF/PCSRA.

Total des revenus d'exploitation selon la catégorie de revenu, secteurs constitué et non constitué en société, 2004

Nombre d'exploitations agricoles	CV	Total des revenus d'exploitation (\$'000)	CV	Moyenne par exploitation (\$)	CV
Toutes les exploitations agricoles					
200 870	a	42 219 707	a	210 184	a
500 000 \$ et plus					
15 750	a	23 433 194	a	1 487 822	a
250 000 \$ à 499 999 \$					
21 375	a	7 427 840	a	347 501	a
100 000 \$ à 249 999 \$					
40 960	a	6 634 558	a	161 977	a
50 000 \$ à 99 999 \$					
35 530	a	2 550 087	a	71 773	a
25 000 \$ à 49 999 \$					
38 315	a	1 370 855	a	35 779	a
10 000 \$ à 24 999 \$					
48 940	a	804 805	a	16 445	a

Source : BDCEA, PDF/PCSRA

Revenus hors ferme et bénéfice net d'exploitation des exploitants, selon le type d'exploitation, secteur non constitué en société, 2004

Nombre d'exploitants	CV	Revenus hors ferme ¹ (\$'000)	CV	Nombre d'exploitations agricoles	CV	Bénéfice net d'exploitation (Perte) (\$'000)
Toutes les exploitations agricoles						
212 115	a	5 969 330	a	166 135	a	2 661 858
Culture de plantes oléagineuses et de céréales						
78 895	a	2 379 731	a	65 930	a	1 144 452
Élevage de bovins de boucherie						
63 480	a	1 821 677	a	51 745	a	403 901
Élevage de bovins laitiers et production laitière						
16 875	a	113 638	a	10 025	a	636 700
Culture de fruits et de noix						
5 710	a	182 469	a	3 790	a	47 020
Élevage de porcs						
4 820	a	71 484	b	3 255	a	127 852
Élevage de volailles et production d'œufs						
3 105	a	57 934	b	2 035	a	101 485
Culture en serre et en pépinière et floriculture						
3 310	b	80 469	b	2 310	b	41 121
Culture de légumes et de melons						
2 700	b	51 861	c	1 855	b	30 987
Culture de pommes de terre						
1 080	b	22 796	c	815	c	21 813
Autres cultures agricoles						
18 345	a	555 387	a	14 180	a	141 652

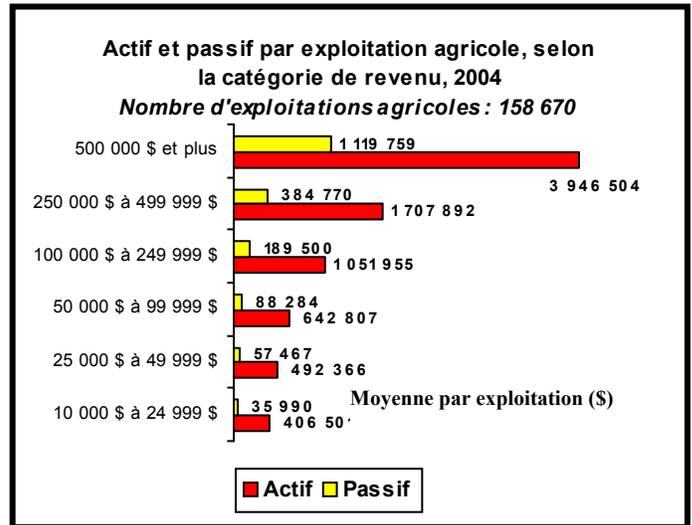
¹ Exclut les gains en capital imposables
Source : BDCEA, PDF/PCSRA

Pour toutes les estimations extraites de la BDCEA, un coefficient de variation (CV) est attribué pour indiquer la qualité des estimations. Nous proposons le système de cotation suivant :

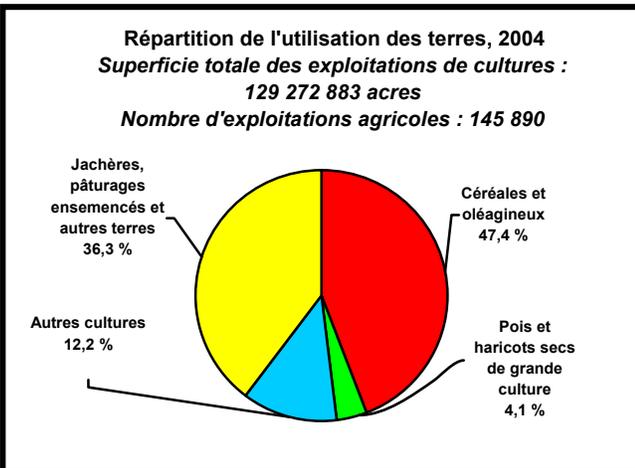
Lettre	CV	Cote
a	0,01 % à 4,99 %	excellent
b	5,00 % à 9,99 %	très bon
c	10,00 % à 14,99 %	bon
d	15,00 % à 24,99 %	acceptable
e	25,00 % à 34,99 %	à utiliser avec prudence
f	>=35,00 %	trop peu fiable pour être publié

Revenus hors ferme et bénéfice net d'exploitation des familles agricoles, selon le type d'exploitation, secteur non constitué en société, 2003						
Nombre de familles	CV	Revenus hors ferme ¹ (\$'000)	CV	Nombre d'exploitations agricoles	CV	Bénéfice net d'exploitation (\$'000)
Toutes les exploitations agricoles						
135 490	a	7 767 736	a	134 360	a	2 095 072
Culture de plantes oléagineuses et de céréales						
47 940	a	2 906 658	a	47 980	a	921 928
Élevage de bovins de boucherie						
43 480	a	2 476 942	a	44 060	a	189 631
Élevage de bovins laitiers et production laitière						
10 280	a	277 551	a	9 190	a	588 675
Culture de fruits et de noix						
3 500	a	241 705	b	3 240	a	40 437
Élevage de porcs						
2 900	a	120 612	b	2 830	a	84 807
Élevage de volailles et production d'œufs						
1 800	a	90 243	b	1 870	a	74 174
Culture en serre et en pépinière et floriculture						
2 090	b	115 042	c	2 010	b	37 274
Culture de légumes et de melons						
1 820	b	81 752	b	1 750	b	34 894
Culture de pommes de terre						
920	b	50 028	c	840	c	28 722
Autres cultures agricoles						
12 180	a	727 774	a	12 120	a	98 807

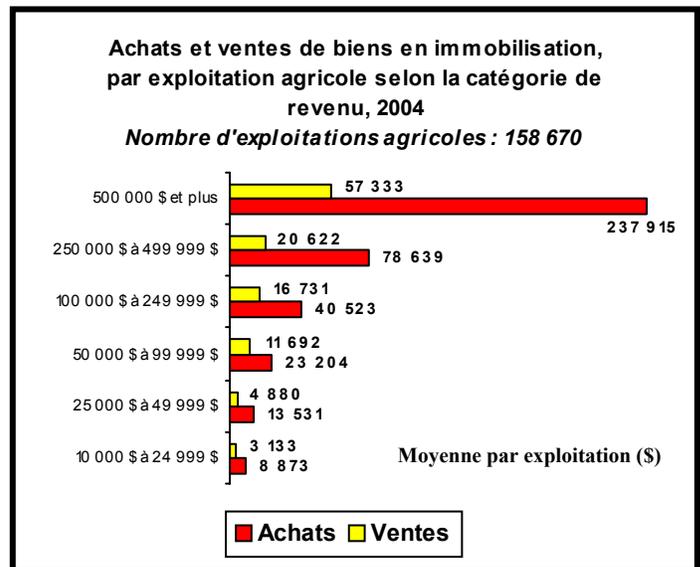
¹ Exclut les gains en capital imposables
Source : BDCEA, PDF/PCSRA



Source : BDCEA, Enquête financière sur les fermes



Source : BDCEA, Enquête de juin sur les cultures



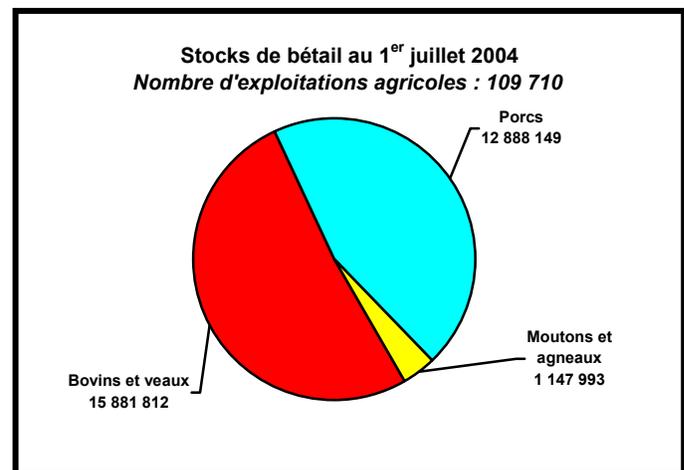
Source : BDCEA, Enquête financière sur les fermes

Attention : La taille de l'échantillon, la variabilité des caractéristiques étudiées, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation sont des facteurs qui influent sur la qualité des estimations.

Le coût des données personnalisées de la BDCEA varie selon la nature et la complexité de la demande. Le coût minimum d'une demande est de 75 \$.

Pour obtenir plus de renseignements sur la BDCEA, veuillez communiquer avec la Division de l'agriculture de Statistique Canada :

Courrier électronique : agriculture@statcan.ca
 Appel sans frais : 1 800 465-1991
 Appel local : (613) 951-5027
 Télécopieur : (613) 951-3868



Source : BDCEA, Enquête de juillet sur le bétail



Enquête sur les fermes de juin 2004

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique (nord de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM		<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>							
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional							
NA 1		<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>			-				
		-							
	Nom de famille	Téléphone							
	Prénom et initiale								
ADR		<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>							
	R.F. Case postale	Numéro et nom de la rue							
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)							
COU									
	Courriel (s'il y a lieu)								
NA 3		<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>			-				
		-							
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone							
NA 4		<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>			-				
		-							
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone							
SPA									
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)								

SECTION A

BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations, les superficies en culture, les boisés, les superficies incultes, les pâturages, les terres en jachère et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

1. **Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2003?**

Oui 095 Non 095 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. **Quelles cultures avez-vous semées?**

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. **Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne avez-vous ensemencée?**

(à l'automne de 2003)

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM	
			ac	ha
a) Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
b) Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

4. **Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne reste-t-il à récolter pour le grain?**

Culture	Code	Superficie restante à récolter	UDM	
			ac	ha
a) Blé d'hiver	206	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
b) Seigle d'automne	212	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

(ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2004?

Oui 969

Non 969 (ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.

Culture	Code	Superficieensemencée	UDM	
			ac	ha
a. Avoine	208	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
b. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
c. Blé dur roux de printemps	252	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
d. Blé dur	204	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
e. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
f. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
g. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
h. Autre blé de printemps (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
i. Betteraves à sucre	232	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
j. Canola ou colza	215	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
k. Carthame	239	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
m. Féveroles (fababeans, fèves de marais)	235	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
n. Graines de carvi	271	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
o. Graines de l'alpiste des Canaries	234	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
p. Graines de bourrache	273	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
q. Graines de coriandre	272	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
r. Graines de moutarde - BRUNES	254	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
s. Graines de moutarde - JAUNES	251	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
t. Graines de moutarde - ORIENTALES	253	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
u. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
v. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
w. Haricots blancs secs (Navy, Pea Beans)	229	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
x. Haricots secs de couleur	236	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
y. Lentilles - PETITES VERTES	038	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
z. Lentilles - GROSSES VERTES	036	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
aa. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ab. Lin	214	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ac. Linola (solin)	238	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ad. Maïs fourrager	217	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ae. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
af. Orge	209	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ag. Pois chiches	274	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ah. Pois secs de grande culture - JAUNES	042	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ai. Pois secs de grande culture - VERTS	044	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
aj. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ak. Pommes de terre	218	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
al. Sarrasin	226	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
am. Seigle de printemps	210	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
an. Soya	228	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ao. Triticale	248	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
ap. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
aq. Total des superficiesensemencées (somme de 2a à 2ap)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

4. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

(ALLEZ À LA SECTION C.)

Code	%
100	●

SECTION C FOIN ET GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Graines (semences) de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Aurez-vous du foin ou des graines (semences) de plantes fourragères en 2004?

Oui ●

Non ● (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Graines (semences) de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	249	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Autres sortes de foin	256	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des graines (semences) de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Graines (semences) de plantes fourragères	247	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de graines (semences) de plantes fourragères (somme de C3 à C5)	UDM	
	ac	ha
●		

(ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D

AUTRES SUPERFICIES

● **Terre en jachère :**

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

Inclure : - Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
 - Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
 - Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

● **Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, le drainage, l'irrigation, la fertilisation, l'ensemencement ou la pulvérisation pour le contrôle des mauvaises herbes ou des broussailles.

Exclure : - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les graines (semences) fourragères;
 - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure : - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
 - Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
 - Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
 - Fruits et légumes, champignons, érabières, arbres de Noël et gazon.

En 2004, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres améliorées pour le pâturage ou le pacage, des terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Terres en jachère	219	●	1	2
2. Terres améliorées pour le pâturage ou le pacage	222	●	1	2
3. Terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage	237	●	1	2
4. Autres terres	241	●	1	2
5. Total des autres superficies (somme de D1 à D4)		●	1	2

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2004?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Superficie totale de la ferme		●	1	2
2. Somme de A4 + B2aq + C6 + D5	201	●	1	2
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.		●	1	2

(ALLEZ À LA SECTION F.)



Enquête sur les fermes de juin 2004

Québec, Ontario et Colombie-Britannique

(sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional		
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.F.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

SECTION A

BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations, les superficies en culture, les boisés, les superficies incultes, les pâturages et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2003?

Oui 095 Non 095 (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne avez-vous ensemencée?

(à l'automne de 2003)

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		
			ac	ha	arp
a) Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
b) Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

4. Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne reste-t-il à récolter pour le grain?

Culture	Code	Superficie restante à récolter	UDM		
			ac	ha	arp
a) Blé d'hiver	206	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
(Si répondant du Québec, allez à la question 5. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la section B.)					
b) Seigle d'automne	212	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3

(ALLEZ À LA SECTION B.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

5. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?

Code	%
097	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B

SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2004?

Oui

969	<input type="radio"/>
-----	-----------------------

Non

969	<input type="radio"/>
-----	-----------------------

(ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		
			ac	ha	arp
a. Avoine	208	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
b. Betteraves à sucre	232	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
c. Blé de printemps	203	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 3.)					
d. Canola ou colza (inclure le canola d'hiver semé à l'automne de 2003)	215	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
f. Haricots blancs secs en rangs étroits (8-26 pouces de large)	242	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
g. Haricots blancs secs en rangs standards (27-30 pouces de large)	205	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
h. Haricots secs de couleur	236	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
i. Maïs fourrager	217	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
j. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
(Allez à la question 5.)					
k. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne de 2003)	209	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
l. Pommes de terre	218	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
m. Sarrasin	226	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
n. Seigle de printemps	210	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
o. Soya	228	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
(Allez à la question 6.)					
p. Tabac	227	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
q. Autres grandes cultures (inscrivez dans les commentaires)	225	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3
r. Total des superficies ensemencées (somme de 2a. à 2q.)		<input type="radio"/>	<input type="radio"/> 1	<input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

Code	%
100	<input type="radio"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

4. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?

Code	%
603	<input type="radio"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

SECTION B

MAÏS-GRAIN ET SOYA (suite)

Définitions :

- Transgénique :** Plante ou animal dont on a introduit un gène par génie génétique.
- Gène terminateur :** Un gène qui rend des graines de semence stériles.
- Semence génétiquement modifiée :** Semence dont l'information génétique a récemment été modifiée par une technique du génie génétique ou de la mutagenèse.
- Génie génétique :** Une technique permettant de transférer un gène spécifique d'un organisme à un autre.
- Mutagenèse :** Procédé qui consiste à introduire une mutation grâce à l'action de traitements physiques ou d'agents chimiques mutagènes.
- Biotechnologie :** Ensemble des techniques de la science et du génie appliquées aux organismes vivants.

Autres termes utilisés pour graines de semence génétiquement modifiées :

- Soya :** Roundup Ready
- Maïs-grain :** Liberty Link, Roundup Ready, HTH, Maïs Bt (YieldGard, KnockOut, NatureGuard, Xtra, StarLink et Herculex)

5. De vos _____ acres/hectares/arpents de maïs-grain déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
260		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

6. De vos _____ acres/hectares/arpents de soya déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
261		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

SECTION C FOIN ET GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

● Graines (semences) de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Avez-vous du foin ou des graines (semences) de plantes fourragères en 2004?

Oui Non (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Graines (semences) de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Luzerne et mélanges de luzerne	249		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Autres sortes de foin	256		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des graines (semences) de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Graines (semences) de plantes fourragères	247		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de graines (semences) (somme de C3 à C5)		UDM		
		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA SECTION D.)

SECTION D

AUTRES SUPERFICIES

● **Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, le drainage, l'irrigation, la fertilisation, l'ensemencement ou la pulvérisation pour le contrôle des mauvaises herbes ou des broussailles.

Exclure : - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les graines (semences) fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage :**

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Exclure : - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les broussailles, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terre en jachère : terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2004, quelle est votre superficie totale des terres améliorées pour le pâturage ou le pacage, des terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terres améliorées pour le pâturage ou le pacage	222		1	2	3
2. Terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage	237		1	2	3
3. Autres terres	241		1	2	3
4. Total des autres superficies (somme de D1 + D3)			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E

SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2004?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Superficie totale de la ferme			1	2	3
2. Somme de A4 + B2r + C6 + D4	201		1	2	3
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION F.)



Enquête de juillet sur le bétail - 2004

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire. If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU		
005		1
005		4
005		2
005		3
004		2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2004, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} juillet 2004 aurez-vous/aviez-vous des bovins ou des veaux sur cette exploitation? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **400** **1**

Non **400** **2** (Passez à la Section C)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **430** **1**

Non **430** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2004

- 3. **TAUREAUX**, d'un an et plus
- 4. **VACHES LAITIÈRES**
- 5. **VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE**
- 6. **VEAUX**, de moins d'un an
- 7. **GÉNISSES**, d'un an et plus
 - a) pour le remplacement du **troupeau laitier** (d'un an et plus)
 - b) pour le remplacement du **troupeau de boucherie** (d'un an et plus)
 - c) pour l'**abattage** ou l'**engraissement** (d'un an et plus)
- 8. **BOUVILLONS**, d'un an et plus
- 9. **NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX** (somme des questions 3 à 8)

403	Aucun <input type="checkbox"/>
404	Aucune <input type="checkbox"/>
405	Aucune <input type="checkbox"/>
409	Aucun <input type="checkbox"/>
406	Aucune <input type="checkbox"/>
407	Aucune <input type="checkbox"/>
402	Aucune <input type="checkbox"/>
408	Aucun <input type="checkbox"/>
410	

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

421	Aucun <input type="checkbox"/>
424	Aucun <input type="checkbox"/>

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004)?

11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses doivent vêler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2004?

SECTION C. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

1. Le 1^{er} juillet 2004 aurez-vous/aviez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation)?

Oui **600** **1**

Non **600** **2**

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) dans les derniers trois mois (avril, mai et juin 2004)?

Oui **601** **1**

(Complétez les questions 7, 8 et 9)

Non **601** **2**

(Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **630** **1**

Non **630** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2004

605	Aucun <input type="checkbox"/>
606	Aucune <input type="checkbox"/>
607	Aucun <input type="checkbox"/>
608	Aucun <input type="checkbox"/>
609	Aucun <input type="checkbox"/>
610	<input type="text"/>

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS (COCHONS)** { a) moins de 45 livres (-20 kg)
(Comptez les porcelets non sevrés)

b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)

c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS (cochons)** (somme des questions 3 à 5)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

634	Aucun <input type="checkbox"/>
635	Aucun <input type="checkbox"/>
636	Aucun <input type="checkbox"/>
638	Aucun <input type="checkbox"/>
639	Aucun <input type="checkbox"/>

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas durant les mois d'avril, mai et juin 2004?

8. Combien de porcelets sont nés vivants durant la même période (avril, mai et juin 2004)?

9. Des (nombre figure ici) porcelets nés vivants, combien sont morts ou ont été détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2004?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2004?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2004?

SECTION D. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} juillet 2004 aurez-vous/aviez-vous des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation)? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004?

Oui **320** **1**

(Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section E)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2004

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004)?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2004?

SECTION F.

ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td>2</td></tr></table>	400	1	430	2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td>9</td></tr></table>	421	9	424	9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td>2</td></tr></table>	400	2	401	2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td>9</td></tr></table>	600	1	630	2	634	9	635	9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td>9</td></tr></table>	636	9	638	9	639	9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td>2</td></tr></table>	600	2	601	2
400	1																																		
430	2																																		
421	9																																		
424	9																																		
400	2																																		
401	2																																		
600	1																																		
630	2																																		
634	9																																		
635	9																																		
636	9																																		
638	9																																		
639	9																																		
600	2																																		
601	2																																		
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td>2</td></tr></table>	300	1	330	2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td>9</td></tr></table>	308	9	307	9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td>2</td></tr></table>	300	2	320	2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td>9</td></tr></table>	663	9	664	9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td>9</td></tr></table>	695	9													
300	1																																		
330	2																																		
308	9																																		
307	9																																		
300	2																																		
320	2																																		
663	9																																		
664	9																																		
695	9																																		



Enquête financière sur les fermes



POUR LES RÉPONDANTS :

Le présent questionnaire a pour but de vous aider à répondre à une enquête téléphonique. Veuillez le remplir et le garder près de votre téléphone. Un intervieweur de Statistique Canada vous téléphonera **entre avril et la mi-mai** pour recueillir vos réponses.

NE PAS METTRE ce questionnaire **À LA POSTE**. À conserver dans vos dossiers.

Si possible, consultez vos dossiers. Autrement, donnez une estimation aussi précise que possible.

En vertu de la Loi sur la statistique, des mesures sont prises pour assurer la confidentialité des renseignements.

Les questions se rapportent à l'année civile 2004.

Si vous n'avez pas les renseignements pour l'année civile, déclarez les chiffres pour le dernier exercice financier terminé.

Dans tous les cas, indiquez la date qui correspond à la fin de l'année pour l'information financière que vous déclarez. →

CONFIDENTIEL une fois rempli

English version available.

009					
	Jour	Mois	Année		

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la *Loi sur la statistique*, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

	Nom de la corporation (compagnie)																								Indicatif régional		
NA 2	Nom de l'exploitation																								Téléphone		
NA 1	Nom de la personne-ressource																								Téléphone		
ADR	R.R.	Case postale				Numéro et nom de rue																					
	Code postal				Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)																						

SECTION A. CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITANT/EXPLOITATION

• Répondre aux questions 1 à 6 en date du **31 décembre 2004**

Un **EXPLOITANT AGRICOLE** est une personne qui exploite la ferme au quotidien et qui participe aux décisions relatives aux emprunts, à la location, à l'achat ou à la vente de biens et à la réduction des dettes. Il peut y avoir plus d'un exploitant pour une même exploitation agricole, mais un seul questionnaire doit être rempli pour chaque exploitation.

1. Combien d'exploitants âgés de 18 ans et plus étaient responsables de cette ferme? **051**
2. Quel était l'âge de :
- a) l'exploitant le plus âgé **052**
- b) l'exploitant le plus jeune (*âge minimum de 18 ans*) (*s'il y a un seul exploitant, indiquer l'âge dans la case de l'exploitant le plus âgé*) **053**
3. Quel est le plus haut niveau de scolarité que l'exploitant le plus âgé et le plus jeune ont atteint?
- | | Plus âgé | Plus jeune |
|---|------------------------------------|------------|
| a) Études primaires ou secondaires partielles (inclure l'éducation à progrès continu et spécialisée) 057 <input type="radio"/> 1 | 058 <input type="radio"/> 6 | |
| b) Études secondaires terminées (certificat d'études secondaires ou l'équivalent) <input type="radio"/> 2 | <input type="radio"/> 7 | |
| c) Études postsecondaires partielles incluant des cours collégiaux ou universitaires <input type="radio"/> 3 | <input type="radio"/> 8 | |
| d) Certificat ou diplôme collégial ou universitaire obtenu inférieur au baccalauréat (p. ex., écoles de métiers, formation technique, formation professionnelle, diplôme en agriculture, collège commercial, collège communautaire, cégep) <input type="radio"/> 4 | <input type="radio"/> 9 | |
| e) Diplôme universitaire obtenu (inclure le baccalauréat ou le diplôme supérieur au baccalauréat) <input type="radio"/> 5 | <input type="radio"/> 10 | |
4. Pendant combien d'années l'exploitant ayant le plus d'expérience dans cette ferme a-t-il géré une exploitation agricole? **054**
5. Lequel des termes suivants décrit le mieux le type d'exploitation? (*faire un «X» dans un seul cercle*)
- Déclarer les exploitations familiales et les fermes d'agrément aux points 5 a) à 5 c)
- Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison.
- a) Entreprise à propriétaire unique **056** 3
- b) Corporation (Itée/inc.) 4 → Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? **062** %
- c) Société en nom collectif 5 → Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? **063** %
- d) Coopérative et exploitations communautaires (p. ex., les colonies huttérites) 6 → (**PASSEZ À LA SECTION B**)
- e) Autre (*veuillez préciser*) **078** 7
6. La **FAMILLE** de l'exploitant est composée de combien de membres? **065**

SECTION B. UTILISATION DES TERRES

• Arrondir au nombre entier le plus près

1. Quelle unité de mesure utiliserez-vous pour déclarer la superficie des terres? 199 1 acre
(faire un «X» dans un seul cercle) 2 hectare
 3 arpent (Québec seulement)
2. De la superficie totale des terres en exploitation au **31 décembre 2004** (incluant toutes les terres comme les terres en culture, les boisés, les pâturages améliorés et les pâturages non améliorés, les terres en jachère, etc.), quelle superficie était :
- | | Superficie totale au 31 décembre 2004 |
|---|---------------------------------------|
| a) possédée | 121 |
| • Exclure les terres louées AUX AUTRES avec ou sans bail | 102 |
| b) louée DES AUTRES (avec ou sans entente écrite) | 195 |
| • Inclure les terres louées des gouvernements et d'autres sources | 103 |
| 3. Superficie totale des terres exploitées (somme de 2 a) et 2 b)) | 104 |
| 4. Quelle superficie cette exploitation avait-elle louée AUX AUTRES , avec ou sans bail, au 31 décembre 2004 ? | 194 |
| 5. PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT : De la superficie totale des terres exploitées (superficie déclarée à la question 3 ci-dessus), quelle était la superficie totale en jachère ? | 114 |
| 6. a) En 2004 , quelle était la superficie totale des terres en culture de cette exploitation? | 192 |
| • Inclure le foin cultivé | |
| • Exclure LA SUPERFICIE EN JACHÈRE , les pâturages améliorés et les pâturages non améliorés, et les boisés | |
| b) Quelle surface de la superficie totale des terres en culture (superficie déclarée à la question 6 a) ci-dessus) était assurée en vertu d'un régime provincial d'assurance-récolte? | |
| 7. De la superficie totale des terres en culture (superficie déclarée à la question 6 a) ci-dessus), quelle était la superficie totale ensemencée en céréales et oléagineux? | |

COMMENTAIRES : 093

SECTION C. BÉTAIL ET VOLAILLE

1. Le **31 décembre 2004**, l'exploitation a-t-elle engraisé à forfait ou élevé sous contrat du bétail pour les autres?

- **Exclure** tous les animaux qui APPARTIENNENT à votre exploitation

676

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA QUESTION 2 CI-DESSOUS)

(veuillez préciser le(s) type(s) et le nombre d'animaux engraisés à forfait ou élevés sous contrat)

S676

677

2. L'exploitation **POSSÉDAIT-ELLE** du bétail ou de la volaille le **31 décembre 2004**?

- **Inclure** tous les animaux APPARTENANT à cette exploitation, qu'ils se trouvent sur votre terre ou sur des terres qui **ne** vous appartiennent **pas**
- **Exclure** tous les animaux sur votre terre qui ne vous appartiennent pas

170

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA SECTION D)

a) Inscrire le nombre d'animaux que cette exploitation possédait le **31 décembre 2004** pour chacune des catégories suivantes :

**Nombre total le
31 décembre 2004**

PARTIE I. BOVINS

- a) taureaux, 1 an et plus
- b) vaches, principalement pour la production laitière
 - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins laitiers
- c) vaches, principalement pour la boucherie
 - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins de boucherie
- d) bouvillons et génisses, 1 an et plus pour la boucherie ou l'engraissement
- e) veaux, moins de 1 an

674

172

173

174

175

PARTIE II. PORCS

- f) verrats, 6 mois et plus
- g) truies de reproduction et jeunes truies pleines
- h) tous les autres porcs

675

179

176

PARTIE III. MOUTONS ET AGNEAUX

- i) moutons et agneaux

182

PARTIE IV. VOLAILLE

- j) pondeuses
- k) poulets à griller
- l) autres volailles (p.ex., reproducteurs, dindons et dindes, poulettes)

188

189

198

(veuillez préciser) **080**

PARTIE V. CHEVAUX

- m) chevaux et poneys

187

PARTIE VI. AUTRES ANIMAUX

- n) autres animaux (veuillez préciser)

081

184

SECTION D. ACHATS DE BIENS EN IMMOBILISATION

- Exclure la TPS, la TVH, la TVP et la TVQ
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près
- Déclarer les chiffres pour l'année civile 2004

1. En 2004, cette exploitation a-t-elle investi pour l'achat de biens en immobilisation ou pour des travaux d'amélioration?

200

OUI 1

NON 3 (PASSEZ À LA SECTION E)

2. Quel a été le montant d'argent investi en 2004 pour :

- a) acheter des terres et des bâtiments agricoles
- b) construire une maison ou faire des rénovations **d'importance majeure**
- c) construire une structure d'entreposage de fumier ou faire des rénovations **d'importance majeure**
- d) construire une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou faire des rénovations **d'importance majeure**
- e) construire d'autres bâtiments ou faire des rénovations **d'importance majeure** (p. ex., granges, hangars d'entreposage, remises à machines)
- f) protéger l'environnement au moyen de coupe-vent, de brise-vent, de bandes tampons ou de clôtures pour la protection des voies d'eau
- g) améliorer les terres d'autres façons : irrigation, plantation d'un verger, drainage, défrichage, construction de clôtures à des fins autres que la protection environnementale
- h) acquérir des animaux de reproduction et de remplacement devant rester sur la ferme plus d'un an
• Exclure les volailles
- i) acheter un contingent (quota) séparément des autres biens
- j) acquérir ou louer à long terme (en 2004) des machines et du matériel agricoles

- Déclarer le prix total des achats ou des locations **AVANT** tous les acomptes ou la déduction de la valeur des machines données en échange
- Exclure les paiements de location (les déclarer à la page 13, Section J)
- Préciser les biens d'après la liste suivante

- | | |
|---|--|
| 71 automobiles utilisées pour les activités agricoles | 84 autre matériel d'ensemencement |
| 72 camions utilisés pour les activités agricoles | 85 cultivateurs et matériel pour travailler le sol |
| 73 autres véhicules pour le transport | 79 faucheuses à foin |
| 74 matériel de transformation | 80 machines pour la récolte |
| 75 ordinateurs et matériel connexe | 81 presses |
| 76 autre matériel de bureau et de communication | 86 épandeur de fumier solide ou liquide |
| 77 tracteurs de divers types | 82 autres machines et matériel |
| 83 matériel pour le semis direct | |

Code	Type			
	1 = neuf 2 = d'occasion	3 = acheté 4 = loué à long terme		
				000
				000
				000
				000
				000
				000
				000
				000

k) acquérir d'autres éléments d'actif agricole (p. ex., les actions, les obligations, les certificats de placement garanti, les fonds communs de placement)

- Exclure les REER
- Exclure le Programme d'aide aux producteurs et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) (déclarer ces programmes à la page 10, Section H)

(veuillez préciser)

092

217

000

SECTION D. ACHATS DE BIENS EN IMMOBILISATION

3. Quel montant cette exploitation a-t-elle **reçu en 2004** ou **recevra-t-elle en 2005** à titre de subvention ou de contribution du gouvernement **pour avoir contribué à la protection de l'environnement** dans le but de réduire le coût de n'importe lequel des achats de biens en immobilisation déclarés précédemment?

222	000
-----	-----

SECTION E. VENTES DE BIENS EN IMMOBILISATION

- **Exclure** la TPS, la TVH, la TVP et la TVQ
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près
- Déclarer les chiffres pour l'année civile **2004**

1. En **2004**, cette exploitation a-t-elle vendu ou donné en échange des biens en immobilisation?

230 OUI **1** **NON** **3** (PASSEZ À LA SECTION F)

	Ventes d'immobilisations en 2004	
2. En 2004 , à combien se sont élevées les ventes de biens en immobilisation suivants :	233	000
a) terres et bâtiments	237	000
b) machines et matériel agricoles donnés en échange • Inclure les automobiles et les camions utilisés pour les activités agricoles	234	000
c) machines et matériel agricoles vendus sans condition • Inclure les automobiles et les camions utilisés pour les activités agricoles • Exclure les machines et le matériel agricoles donnés en échange	235	000
d) contingent (quota) vendu séparément des autres biens	236	000
e) animaux de reproduction et de remplacement • Exclure les animaux de réforme envoyés à la boucherie et la volaille	238	000
f) autres éléments d'actif agricole vendus (p. ex., les actions, les obligations, les certificats de placement garanti, les fonds communs de placement) • Exclure les REER • Exclure le Programme d'aide aux producteurs et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) (déclarer ces programmes à la page 10, Section H) • Exclure le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) (déclarer ces programmes à la page 14, Section K)		
(veuillez préciser) <input style="width: 150px;" type="text" value="096"/>		000

COMMENTAIRES :

SECTION F. ACTIFS

1. Quelle était la valeur des éléments d'actif suivants de cette exploitation le **31 décembre 2004**?

- **Utiliser la valeur marchande courante**
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près
- **Exclure** les actifs ne provenant pas de cette exploitation (*déclarer ces actifs à la case 694, page 16, Section M*)

BÉTAIL

- a) animaux pour la boucherie et l'engraissement
- **Inclure** les génisses, les bouvillons, les veaux, les porcs, les agneaux, toutes les volailles, les chèvres pour la viande, les animaux de réforme et les autres animaux pour la boucherie et l'engraissement
 - **Exclure** les verrats, les truies et le bétail élevé sous contrat
 - Déclarer les animaux de **reproduction** et de **remplacement** ci-dessous
- b) animaux de reproduction et de remplacement et autres animaux non destinés à la boucherie ou l'engraissement
- **Inclure** tout le bétail et tous les animaux à fourrure aux fins de reproduction et de remplacement (p. ex., les vaches, les truies, les brebis, les chevaux pour obtenir l'urine de jument gravide, les abeilles domestiques, les autruches, les chevaux de course et de selle)

Valeur des éléments d'actif le 31 décembre 2004	
308	000
662	000

ACTIFS À COURT TERME (POUR UNE DURÉE DE MOINS DE 12 MOIS)

- c) comptes à recevoir (la somme **DUE À** cette exploitation)
- **Inclure** les revenus non encaissés pour la vente de biens (p. ex., grain et bétail), les services (p. ex., travail à forfait), les paiements de programmes et les bons de paiement différés pour le grain et l'assurance-récolte différée
 - **Exclure** la somme due à l'exploitation pour les hypothèques et les prêts personnels (à être déclarée dans la section réservée aux autres éléments d'actif à long terme). ...
- d) stocks
- i) fournitures en main (intrants) telles que les aliments pour animaux, les fournitures, les engrais, le carburant, les semences, les produits chimiques, etc.
- ii) récoltes à vendre
- **Inclure** tous les produits **récoltés** qui sont destinés à la commercialisation
- e) liquidités et placements à court terme de cette exploitation (pour une durée de moins de 12 mois)
- f) autres éléments de l'actif agricole à court terme tels que les dépenses payées d'avance pour les aliments des animaux, les engrais, les semences, les produits chimiques, etc.
(veuillez préciser) **094**

305	000
306	000
661	000
658	000
659	000
094	000

ACTIFS À LONG TERME

- g) terres et bâtiments agricoles possédés
- **Inclure** la maison de ferme, les hangars d'entreposage, les silos, les granges, les cellules d'entreposage des céréales, les ateliers d'usinage et les boisés
- h) toutes les machines et tout le matériel agricoles
- **Inclure** les automobiles et les camions utilisés pour les activités agricoles, les tracteurs, les cultivateurs, les moissonneuses-batteuses, le matériel d'irrigation mobile, les petits outils, les ordinateurs et le matériel de bureau, etc.
 - **Exclure** les machines louées à long terme
- i) contingent (quota) (valeur marchande, si non calculée dans la valeur des terres et bâtiments agricoles)
- j) placements à long terme de cette exploitation (pour une durée de 12 mois ou plus) (p. ex., les actions, les obligations, les certificats de placement garanti à long terme, les fonds communs de placement, les actions de coopératives)
- k) autres éléments de l'actif agricole immobilisé (p. ex., les entrepôts éloignés de la ferme, les copropriétés pour l'entreposage des céréales et autres bâtiments que possède cette exploitation)
- **Exclure** les REER
 - **Exclure** le **Programme d'aide aux producteurs** et le **PCSRA** (*déclarer ces programmes à la page 10, Section H*)
 - **Exclure** le **CSRN** et le **CSRA** (*déclarer ces programmes à la page 14, Section K*)
- (veuillez préciser) **084**

301	000
317	000
304	000
673	000
663	000
084	000

SECTION G. DETTES ET EMPRUNTS À LONG TERME

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Cette exploitation agricole avait-elle des dettes le **31 décembre 2004** ou a-t-elle fait des emprunts en **2004**?
- **Inclure** le solde dû sur des marges de crédit d'exploitation et les sommes empruntées à des membres de la famille
 - **Inclure** la participation au Programme de paiements anticipés ou au Programme d'avance de crédit printanière
 - **Exclure** les dettes qui n'appartiennent pas à cette exploitation (les déclarer à la case 696, page 16, Section M)

700 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA SECTION H)

2. Le 31 décembre 2004 , quel était le montant d'argent dû :	Dettes le 31 décembre 2004		Emprunts à long terme en 2004	
	Court terme : échéance originale inférieure à 12 mois (Inclure LE SOLDE DÛ sur des marges de crédit d'exploitation)	Long terme : échéance originale de 12 mois ou plus	Pour les prêts à long terme, quel montant a été emprunté en 2004? (échéance de 12 mois ou plus)	
a) aux banques à charte, sociétés de fiducie et succursales régionales du trésor	410	480	580	000
b) aux coopératives de crédit et caisses populaires	405	485	585	000
c) à Financement agricole Canada (organisme fédéral)	401	481	581	000
d) au Programme de paiements anticipés	436			
e) aux vendeurs de machines agricoles et aux fournisseurs, aux marchands d'aliments pour animaux • Exclure les machines louées à long terme	407	487	587	000
f) aux particuliers, membres de la famille, actionnaires	408	488	588	000
g) au gouvernement provincial	403	483	583	000
h) aux autres (p. ex., comptes fournisseurs, abattoirs, municipalité) (veuillez préciser) 085	409	489	589	000
Total	441	491	590	000

3. Quel montant de tous les emprunts à **long terme** obtenus en **2004** (case 590 ci-dessus) a servi à financer des prêts antérieurs?

543 000

4. De **TOUS** les emprunts à **court terme** dus en **2004** (de toute provenance), quel était le montant le plus élevé que vous deviez à n'importe quel moment au cours de l'année?

501 000

5. En **2004**, cette exploitation a-t-elle participé au Programme de paiements anticipés?
• **Inclure** le Programme d'avance de crédit printanière

541 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA SECTION H)

6. En **2004**, quel a été le montant total emprunté dans le cadre du Programme de paiements anticipés?

542 000

SECTION H. PAIEMENTS DE PROGRAMMES

SECTION H. INDEMNITÉ À LA SUITE DE L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

Atlantique, Québec, Ontario et Prairies - PASSEZ À LA QUESTION 8, PAGE 10
Colombie-Britannique - PASSEZ À LA QUESTION 4 CI-DESSOUS

1. En **2004**, cette exploitation a-t-elle reçu une indemnité à la suite de la maladie de l'ESB?

547 OUI 1 NON 3

PAIEMENTS DE L'ESB EN 2004

548	000
------------	-----

2. En **2004**, quelle était l'indemnité totale reçue à la suite de la maladie de l'ESB?

• **Exclure** les montants reçus du **Programme d'aide aux producteurs** ou du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCsRA)

La somme des montants suivants liés à l'ESB devrait correspondre au total inscrit dans la case 548.

3. Du montant déclaré pour l'indemnité versée à la suite de l'ESB (case 548 ci-dessus), quel montant provenait :

a) du Programme d'aide transitoire à l'industrie	595	000
b) du Programme fédéral-provincial de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB	549	000
c) du Programme des animaux de réforme	550	000
d) du B.C. Provincial Steer and Heifer Market Transition Program	551	000
e) du Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program	552	000
f) du Alberta Fed Cattle Market Adjustment Program	553	000
g) du Alberta BSE Slaughter Market Adjustment Program	554	000
h) du Alberta Mature Market Animal Transition Program	555	000
i) du Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program	556	000
j) du Saskatchewan BSE Set Aside Program	557	000
k) du Manitoba Slaughter Compensation Program	558	000
l) de l'Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB (abattage et engraissement prolongé)	559	000
m) autre (veuillez préciser) 592	591	000

SECTION H. COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT - LA GRIPPE AVIAIRE

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

4. En **2004**, cette exploitation possédait-elle de la volaille?

920 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA QUESTION 8)

5. Cette exploitation se trouvait-elle dans la région de la Colombie-Britannique qui a été mise en quarantaine?

921 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA QUESTION 8)

6. Cette exploitation était-elle admissible à recevoir des indemnités **pour les oiseaux abattus** à la suite de la maladie de la **GRIPPE AVIAIRE**?

922 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA QUESTION 8)

7. Quel montant d'argent cette exploitation a-t-elle reçu en indemnité du **gouvernement pour les oiseaux abattus** à la suite de la maladie de la **GRIPPE AVIAIRE**

923	000
------------	-----

SECTION H. ASSURANCE-RÉCOLTE

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

8. Cette exploitation agricole a-t-elle participé au régime provincial d'assurance-récolte en 2004?

642

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA QUESTION 9 CI-DESSOUS)

a) Quel était le montant total des primes versées au régime provincial d'assurance-récolte pour la récolte de 2004?

• **POUR LES MONTANTS DE 500 \$ à 999 \$ DÉCLARER 1 000 \$**

643	000
------------	-----

b) En 2004, quel était le montant des recettes brutes reçues du régime provincial d'assurance-récolte?

644	000
------------	-----

SECTION H. PROGRAMME D'AIDE AUX PRODUCTEURS/PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (PCSRA)

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

9. En 2004, cette exploitation a-t-elle participé au **Programme d'aide aux producteurs** ou au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)?

577

OUI 1

NON 3

(PASSEZ À LA QUESTION 13 CI-DESSOUS)

10. En 2004, quel était le montant des **dépôts** que cette exploitation a versé au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)?

579	000
------------	-----

11. En 2004, quel était le montant total reçu par cette exploitation en vertu du **Programme d'aide aux producteurs** ou du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)?

• **Déclarer le montant total du chèque reçu (comprend le montant du producteur et celui du gouvernement)**

578	000
------------	-----

12. Du montant total reçu du Programme d'aide aux producteurs ou du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) en 2004 (case 578 ci-dessus), combien provenait du gouvernement (partie imposable)? (consulter AGR-1, case 14)

639	000
------------	-----

SECTION H. PAIEMENTS À DES FINS ENVIRONNEMENTALES

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

13. En 2004, quel était le montant de l'indemnité pour les récoltes endommagées par la faune ou pour laisser la terre dans son état naturel pour la faune?

- **Inclure** les paiements pour la faune reçus du gouvernement ou du secteur privé
- **Inclure** la compensation financière reçue pour la conservation des habitats fauniques pour l'accès public aux habitats fauniques, pour la prévention de la pollution des eaux, etc.
- **Exclure** les montants déclarés auparavant dans les achats de biens en immobilisation (page 5, Section D)
- **Exclure** les paiements liés à la sécheresse et à l'assurance-récolte et les paiements reçus de la vente des terres achetées par des organismes de conservation de la faune

(veuillez préciser) **S687**

687	000
------------	-----

SECTION H. AUTRES PAIEMENTS DIRECTS DE PROGRAMMES

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

14. En **2004**, quel montant provenait des autres paiements directs de programmes qui n'ont pas été déclarés précédemment?

- **Inclure:** - l'assurance privée contre la grêle;
- les remboursements de taxe (p. ex., taxes sur le carburant, impôts fonciers);
- les programmes de stabilisation du revenu agricole, p. ex. :
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)
Programme fédéral de revenu pour la période de transition
QC : Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA)
ONT. : Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe (POPRAC)
SASK. : Programme Canada-Saskatchewan d'aide financière
ALB. : Aide au revenu agricole en cas de catastrophe en Alberta
Alberta Herd Retention Program
C.-B. : B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)
Negative Margin Insurance Pilot Program
- **Exclure** les paiements liés à l'ESB (case 548, page 9), à la grippe aviaire (case 923, page 9), à l'assurance-récolte (case 644, page 10), au Programme d'aide aux producteurs ou au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) (case 639, page 10) et les paiements à des fins environnementales (case 687, page 10)
- **Exclure** les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) (déclarer ces programmes à la page 14, Section K)

(veuillez préciser) **S688**

688	000
-----	-----

SECTION H. TOTAL DES PAIEMENTS DE PROGRAMMES

Veuillez transcrire ci-dessous les montants déclarés dans les sections précédentes :

Indemnité à la suite de l'ESB, page 9, case 548	548	000
Indemnité à la suite de la grippe aviaire, page 9, case 923	923	000
Montant de l'assurance-récolte, page 10, case 644	644	000
Montant du Programme d'aide aux producteurs et du PCSRA, page 10, case 639	639	000
Paiements à des fins environnementales, page 10, case 687	687	000
Autres paiements directs de programmes, page 11, case 688	688	000

Veuillez additionner le montant des paiements de programmes et inscrire le total dans la case 604.

15. **Total des paiements de programmes**

604	000
-----	-----

SECTIONS I et J. REVENUS ET DÉPENSES

Quelle méthode de comptabilité utiliserez-vous pour déclarer les revenus et dépenses de votre exploitation agricole : la comptabilité de caisse ou la comptabilité d'exercice?

- 611** Comptabilité de caisse 1 Comptabilité d'exercice 2 Ne sais pas 3

SECTION I. REVENUS

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. En **2004**, quel a été le revenu agricole **brut total** de cette exploitation, avant les dépenses?

Revenu agricole brut en 2004	
601	000

- **Inclure** les revenus provenant de la vente d'animaux de reproduction et de remplacement (case 236, page 6, Section E), les paiements directs de programmes (case 604, page 11, Section H) et les revenus de travaux agricoles à forfait
- **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA** (déclarer ces programmes à la page 14, Section K), la valeur des rajustements des stocks, la vente de terres, de bâtiments, de machines, de matériel et de contingents (quotas)

LA SOMME DES REVENUS SUIVANTS DEVRAIT CORRESPONDRE À LA CASE 601.

2. En **2004**, quel montant du revenu agricole brut total (case 601 ci-dessus) provenait :

- a) des paiements de programmes totaux
Veillez transcrire le montant de la case 604, page 11, Section H
- b) des ventes de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales
 - **Inclure** les lentilles, les pois secs, les haricots secs, etc.
 - **Inclure** les paiements de la commission du blé
- c) des ventes de produits horticoles
 - **Inclure** les pommes de terre, les fruits, les légumes, les produits de serre et de pépinière, le gazon, les champignons, etc.
- d) des ventes de bovins
 - **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement
- e) des ventes de porcs
 - **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement
- f) des ventes de volailles
 - **Inclure** les œufs
- g) des ventes de lait, de crème et d'autres produits laitiers
- h) de tous les autres revenus agricoles (p. ex., travaux agricoles à forfait ou à contrat, ventes de chevaux, urine de jument gravide, moutons, visons, betteraves à sucre, tabac, produits de l'érable, semences de plantes fourragères, bois, arbres de Noël, foin)

604	000
623	000
624	000
625	000
626	000
627	000
628	000
629	000

SECTION J. DÉPENSES DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

Dépenses totales en 2004

606	000
------------	-----

1. **En 2004**, quel était le montant des dépenses **totales** de l'exploitation agricole?
 - **Exclure** l'amortissement ou la déduction pour amortissement
 - **Exclure** la valeur des rajustements des stocks
 - **Exclure** les dépôts au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

LA SOMME DES DÉPENSES SUIVANTES DEVRAIT CORRESPONDRE À LA CASE 606.

2. Des dépenses **totales** de l'exploitation en **2004**, (case 606 ci-dessus) quel montant a été consacré :

- a) aux engrais et chaux
- b) aux herbicides, insecticides, fongicides, etc.
- c) aux semences et plants
- d) aux achats d'animaux et de volaille
 - **Inclure** les bovins, les porcs et la volaille **seulement**
- e) aux aliments pour animaux et compléments
- f) aux services vétérinaires, médicaments, droits de reproduction, semence animale, etc.
- g) au carburant pour machines, camions et automobiles
 - **Inclure** seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole
 - **Exclure** le combustible de chauffage
- h) aux réparations et entretien de la machinerie, du matériel, de l'équipement et des véhicules agricoles
 - **Inclure** seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole
- i) au frais de location pour la machinerie, le matériel, l'équipement et les véhicules agricoles
 - **Inclure** seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole
- j) aux frais d'intérêt sur la dette de l'exploitation agricole
 - **Exclure** le remboursement du capital
- k) au travail à forfait et travail à contrat .
 - **Exclure** l'amélioration des immobilisations comme le défrichage et la construction de bâtiments, lorsque les retombées sont étalées sur plusieurs années
- l) aux traitements et salaires totaux
- m) aux salaires et aux traitements accordés à votre **FAMILLE**
 - **Inclure** toutes les contributions aux avantages sociaux des employés
 - Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison.
- n) aux traitements et salaires versés aux employés agricoles
 - **Inclure** toutes les contributions aux avantages sociaux des employés
 - **Exclure** le montant déclaré (à la case 666) ci-dessus
- o) à toutes les autres dépenses (p. ex. les impôts fonciers, l'électricité, le combustible de chauffage, l'assurance-récolte)

560	000
561	000
562	000
593	000
566	000
567	000
568	000
569	000
570	000
605	000
571	000
572	000
666	000
573	000
574	000

SECTION K. COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison.

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu net (**CSRN**)?

636 OUI 1 NON 3

Québec - PASSEZ À LA QUESTION 4 CI-DESSOUS
Atlantique, Ontario, Prairies et C.-B., PASSEZ À LA SECTION L

2. En **2004**, cette **FAMILLE** a-t-elle retiré des fonds du CSRN?

633 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA QUESTION 3 CI-DESSOUS)

- a) Quel montant a été retiré du **FONDS 1** des comptes du CSRN au cours de l'année civile **2004**?
 • Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** qui ont retiré un montant
 • **RAPPORTER EN DOLLARS**
- b) Quel montant a été retiré du **FONDS 2** des comptes du CSRN au cours de l'année civile **2004**?
 • Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** qui ont retiré un montant
 • **RAPPORTER EN DOLLARS**

DOLLARS TOTAUX	
680	Dollars
	.00
681	Dollars
	.00

3. Au **31 décembre 2004**, quel était le solde de tous les comptes du CSRN de cette **FAMILLE**?

- Inclure les soldes de tous les membres de la **FAMILLE**

- a) **FONDS 1** (non imposables : dépôts des producteurs)
 • **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**
- b) **FONDS 2** (imposables : contributions gouvernementales et intérêts)
 • **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**

MILLIERS DE DOLLARS	
637	000
638	000

SECTION K. QUÉBEC SEULEMENT - COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (CSRA)

4. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu agricole (**CSRA**)?

682 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA SECTION L)

- a) Quel montant a été retiré des comptes du CSRA au cours de l'année civile **2004**?
 • Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** qui ont retiré un montant
 • **RAPPORTER EN DOLLARS**

DOLLARS TOTAUX	
684	Dollars
	.00

5. Au **31 décembre 2004**, quel était le solde de tous les comptes du CSRA de cette **FAMILLE**?

- Inclure les soldes de tous les membres de la **FAMILLE**
- **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**

MILLIERS DE DOLLARS	
685	000

SECTION L. SERVICES-CONSEILS AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES CANADIENNES

1. En 2004, le gouvernement a lancé de nouveaux programmes pour aider les exploitants agricoles à établir des plans d'entreprise pour leurs exploitations agricoles ou pour des entreprises dont les activités ajoutent de la valeur à la production agricole. Ces programmes sont :

- l'Évaluation de l'exploitation agricole
- les Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE)
- la Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)

Êtes-vous au courant de ces programmes?

801 OUI 1 NON 3 (PASSEZ À LA SECTION M)

2) Y a-t-il quelqu'un de votre exploitation qui a participé aux programmes suivants?

		Si oui, quel est le degré de satisfaction envers les services reçus?				
Programmes gouvernementaux		Très satisfait	Quelque peu satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Quelque peu insatisfait	Très insatisfait
a) Évaluation de l'exploitation agricole	802 Oui <input checked="" type="radio"/> 1 → Non <input type="radio"/> 3	803 1	803 2	803 3	803 4	803 5
b) Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE)	804 Oui <input checked="" type="radio"/> 1 → Non <input type="radio"/> 3	805 1	805 2	805 3	805 4	805 5
c) Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)	806 Oui <input checked="" type="radio"/> 1 → Non <input type="radio"/> 3	807 1	807 2	807 3	807 4	807 5

SI LA RÉPONSE À LA QUESTION 2a), b) OU c) EST « OUI », PASSEZ À LA SECTION M.

3. Prévoyez-vous participer à un ou à plusieurs de ces programmes dans le futur? (faire un « X » dans un seul cercle)

- a) Oui **808** 1
- b) Non 3
- c) Besoin de plus d'information 5
- d) Peut-être 7
- e) Ne sais pas / pas de réponse 9

COMMENTAIRES : **104**

SECTION M. AUTRE INFORMATION FINANCIÈRE NON LIÉE À CETTE EXPLOITATION

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose de l'exploitant, du conjoint de l'exploitant et des enfants qui n'ont jamais été mariés et qui habitent dans la même maison.

- **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**

REVENUS NE PROVENANT PAS DE CETTE EXPLOITATION

1. En **2004**, quels revenus cette **FAMILLE** a-t-elle tirés des sources suivantes :

- a) salaires et traitements (avant retenues) provenant d'autres sources que cette exploitation
 - Déclarer les salaires et les traitements **bruts**
- b) intérêts, dividendes (réellement reçus) provenant d'autres sources que cette exploitation
 - **Exclure** les montants reçus du **Programme d'aide aux producteurs** ou du **PCSRA**
 - **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA**
- c) pensions
 - **Inclure** le RPC, le RRQ, la Sécurité de la vieillesse, les régimes de retraite agréés, les retraits d'un REER
- d) autres revenus provenant des programmes **gouvernementaux** pour les familles ou pour les particuliers
 - **Inclure** l'assurance-emploi, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit des familles pour la TPS/TVH
 - **Exclure** tout autre paiement reçu en vertu des programmes pour les exploitations agricoles
(veuillez préciser) **S691**
- e) autres revenus **ne provenant pas** de cette exploitation agricole
 - Déclarer le revenu net (moins les dépenses)
 - **Inclure** les revenus de travaux non agricoles à forfait, les revenus provenant d'autres exploitations agricoles, les revenus nets de location d'autres biens immobiliers et les autres revenus d'entreprise
 - **Exclure** les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (**CSRN**) et du Compte de stabilisation du revenu agricole (**CSRA**)
(veuillez préciser) **S693**

Revenus ne provenant pas de cette exploitation en 2004 MILLIERS DE DOLLARS	
668	000
669	000
670	000
690	000
692	000

ACTIFS NE PROVENANT PAS DE CETTE EXPLOITATION

2. À l'exclusion des actifs propres à cette exploitation (déclarés à la page 7, section F) quelle était la valeur des autres éléments d'actif de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2004**?

- (p. ex. - argent comptant, actions, obligations, REER
 - éléments d'actif d'autres exploitations agricoles
 - actifs commerciaux non agricoles, logements hors ferme
 - la part des automobiles, camions, machinerie et équipement utilisés à des fins personnelles et non liée à l'exploitation agricole, véhicules de récréatifs)

Actifs ne provenant pas de cette exploitation le 31 décembre 2004	
694	000

DETTES NE PROVENANT PAS DE CETTE EXPLOITATION

3. À l'exclusion des dettes de cette exploitation (déclarées à la page 8, section G), quelle était la valeur des autres dettes de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2004** (p. ex., hypothèques non agricoles, prêts personnels)?

Dettes ne provenant pas de cette exploitation le 31 décembre 2004	
696	000

NOTE AUX RÉPONDANTS

La présente enquête est menée conjointement par Statistique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous vous demanderons de répondre aux questions concernant le partage des renseignements au moment de l'interview téléphonique.